



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

### POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain  
(suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

1. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : La Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud qui s'est tenue à Paris en 1981, a décidé que cette année serait l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud<sup>1</sup>. Cela me donne le plaisir de louer les efforts déployés pour éliminer ce crime par le Comité spécial contre l'*apartheid*, présidé par mon frère M. Maitama-Sule, du Nigéria. Nous voulons exprimer notre appréciation aux membres du Comité spécial pour leurs efforts qui ont abouti à la mise en œuvre du programme de cette année.

2. Une fois de plus, nous examinons la question de l'*apartheid*; c'est une question que l'Organisation examine chaque année depuis sa création et à l'égard de laquelle de nombreuses résolutions ont été adoptées visant à éliminer cette politique abominable. Toutefois, l'Afrique du Sud a opposé le plus grand mépris aux efforts des Nations Unies et d'autres organes et institutions.

3. En outre, avec le passage du temps, le régime raciste est devenu de plus en plus arrogant. Il a mis en œuvre des lois racistes très sévères à l'encontre de ses citoyens — lois qui les privent de tous leurs droits et libertés fondamentaux, les mettent en prison et dans des camps de détention — et oppose le terrorisme et la violence aux mouvements nationaux.

4. En dépit de la condamnation de la politique de bantoustanisation par la communauté internationale, le régime raciste accélère l'application de cette politique qui consiste à effriter et à isoler la majorité noire et permet au régime d'*apartheid* de contrecarrer, sans restriction et sans résistance, les aspirations de la population qui cherche à obtenir ses droits fondamentaux. Le régime raciste poursuit résolument cette politique. A la fin de l'année dernière, la prétendue indépendance du Ciskei a été annoncée et au cours des derniers mois nous avons appris que Kwanderele demandait l'indépendance en tant que nouveau bantoustan.

5. Cette abominable politique raciste est une insulte à l'humanité et les générations à venir ne nous pardonneront pas si nous échouons dans nos tentatives pour l'extirper car elle est contraire à la dignité de l'homme et procède à une discrimination contre certains, non pas en raison de leur adhésion à une doctrine déterminée mais parce que la couleur de leur peau n'est pas la même que celle de la minorité raciste.

6. Le régime raciste essaie de berner l'opinion publique mondiale en invoquant de prétendues réformes qui, en réalité, visent toutes à perpétuer cette politique raciste. La meilleure preuve est le fait qu'en juillet dernier Pretoria a annoncé un amendement constitutionnel tendant à créer un parlement séparé pour les gens de couleur alors qu'en même temps il disait que tout espoir pour les Noirs de participer à la vie politique était exclu.

7. Pour les pays qui coopèrent avec le régime raciste et qui croient en la possibilité d'une évolution graduelle de la politique raciste, cela semblait être une bonne raison pour arrêter cette coopération.

8. La politique de coopération constructive adoptée par certains États à l'égard de l'Afrique du Sud n'a rien donné. Il est certain qu'il n'y aura aucune réponse positive de la part de l'Afrique du Sud.

9. La communauté internationale a condamné la politique raciste de l'Afrique du Sud et a adopté des résolutions et des programmes pour l'éliminer. La Conférence de Paris a aussi adopté des résolutions qui condamnaient cette politique et qui ont fait de 1982 l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. En mai dernier, à Manille, une déclaration a été adoptée [voir A/37/265] pour imposer des sanctions contre l'Afrique du Sud. Toutefois, jusqu'ici, les mesures nécessaires n'ont pas été prises pour isoler complètement l'Afrique du Sud du fait que certains pays n'ont pas contribué à leur application. Pourtant, vu leur énorme potentiel, ces États pourraient jouer un rôle décisif et efficace dans l'élimination de cette politique en imposant des sanctions obligatoires. Nous lançons un appel à tous les membres occidentaux du Conseil de sécurité, qui ont une responsabilité particulière, pour qu'ils répondent aux vœux de la communauté internationale et n'entravent pas l'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

10. A cet égard, nous voulons attirer l'attention sur l'étude sur le Parlement européen et l'Afrique du Sud qui a été publiée par le Centre contre l'*apartheid* en juillet dernier. Selon cette étude, le Parlement européen a adopté un certain nombre de résolutions condamnant l'*apartheid* et les agressions perpétrées par l'Afrique du Sud en Afrique australe; certaines

de ces résolutions demandaient la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'embargo et aux sanctions économiques.

11. En raison de la détérioration continue de la situation en Afrique du Sud, où le régime de Pretoria continue de pratiquer sa politique agressive contre les Etats de première ligne, on peut dire que l'Afrique australe est devenue le théâtre d'une guerre non déclarée où la résistance de la population augmente de jour en jour. La situation en Afrique australe menace de faire éclater une guerre sanglante dont les dimensions pourraient aller au-delà du continent africain et mettre en danger la paix et la sécurité internationales. C'est en raison de cette situation qu'une personnalité bien connue, Robert McNamara, ancien secrétaire à la défense des Etats-Unis et président de la Banque mondiale, au cours de sa visite en Afrique du Sud le mois dernier, a parlé de cette explosion et a critiqué les prétendues réformes constitutionnelles du régime raciste car elles ne traitent pas du cœur du problème, à savoir la participation de la population à la vie politique.

12. Tout le monde sait qu'il est important d'imposer des sanctions globales obligatoires contre le régime de Pretoria. Tant que le Conseil de sécurité n'aura pas imposé ces sanctions obligatoires, la délégation égyptienne voudrait faire les recommandations suivantes.

13. Premièrement, les pays qui coopèrent avec le régime raciste doivent mettre fin à cette coopération et rompre toutes relations, sur le plan politique, économique, culturel, commercial et sportif.

14. Deuxièmement, ces Etats doivent prendre des mesures législatives et administratives à l'égard de leurs ressortissants et des personnes morales de leur juridiction qui possèdent ou dirigent des sociétés en Afrique du Sud et sont soumis aux lois de ces pays.

15. Troisièmement, tous les Etats doivent veiller à ce que l'Afrique soit exempte d'armes nucléaires et par conséquent les pays qui fournissent une aide nucléaire, matérielle et technologique à l'Afrique du Sud doivent s'abstenir de le faire étant donné qu'un conflit en Afrique du Sud est inévitable et que la minorité raciste, comme on peut s'y attendre, menacerait d'utiliser les armes nucléaires.

16. Nous voudrions appeler l'attention de l'Assemblée sur le premier rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* sur l'évolution récente des événements en ce qui concerne les relations entre Israël et l'Afrique du Sud [A/37/22/Add.1] où est soulignée l'importance de l'arrêt de toute coopération d'Israël et d'autres Etats avec le régime raciste dans le domaine des armes nucléaires.

17. Quatrièmement, il faut fournir tous les moyens matériels aux Etats de première ligne qui se défendent contre l'agression de l'Afrique du Sud qui cherche à instaurer l'instabilité dans ces pays pour les dissuader d'aider les mouvements de libération en Afrique du Sud.

18. Il est logique que les institutions spécialisées et autres organisations participent à la lutte contre cette politique haineuse. C'est donc avec satisfaction que nous avons noté que beaucoup d'institutions spécialisées ont expulsé le régime raciste et apportent,

entre autres, une aide humanitaire et une aide en matière d'éducation aux populations persécutées d'Afrique du Sud et aux mouvements de libération nationale. Je dis cela en ce qui concerne l'Afrique du Sud parce que la philosophie essentielle qui lie les Nations Unies aux institutions spécialisées est que l'Organisation des Nations Unies est l'organisation mère de ces institutions qui, par conséquent, doivent travailler dans le cadre des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et être guidées, en outre, par les décisions des Nations Unies relatives à leur domaine de compétence.

19. C'est pour cette raison que les pays africains ont été déçus par la décision prise récemment par le Fonds monétaire international [FMI] d'accorder un prêt à l'Afrique du Sud.

20. On ne peut pas dire qu'il s'agit d'une institution purement technique pouvant se dissocier des problèmes politiques parce que tout le monde sait qu'il y a eu de nombreux précédents où les considérations d'ordre politique ont joué un rôle important dans les décisions du Fonds. Même s'il s'agissait d'une question purement technique, les responsables du Fonds savent bien que les principaux facteurs qui expliquent le déficit de la balance des paiements de l'Afrique du Sud sont précisément l'accroissement des dépenses militaires, puisque ces dépenses, en raison de l'occupation continue de la Namibie, s'élèvent annuellement à 675 millions de dollars, sans parler des dépenses entraînées par les agressions répétées de ce pays contre l'Angola, le Mozambique et le Zimbabwe. Il est étrange que le Fonds accorde ce prêt sans aucune condition relative à l'ajustement des dépenses en Afrique du Sud, alors que, dans certains autres cas, le Fonds pose des conditions rigoureuses avant d'accorder tout prêt.

21. Ce prêt aidera l'Afrique du Sud à renforcer sa puissance militaire et à continuer à défier cyniquement la volonté de la communauté internationale.

22. Logiquement rien ne justifie la décision du FMI qui va à l'encontre de la volonté de la communauté internationale qui s'est exprimée dans une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée générale à une majorité écrasante [résolution 37/2]. Il est certain que les Etats qui ont contribué à l'approbation de ce prêt doivent assumer devant l'histoire la responsabilité du mépris persistant de Pretoria pour la communauté internationale. Pour éviter que ne soit invoqué l'argument de domaines séparés de compétence pour ce qui est de l'adoption de l'octroi de crédits à l'Afrique du Sud, nous demandons un réexamen immédiat de l'accord de coopération entre le FMI et l'Organisation des Nations Unies.

23. Le peuple et le Gouvernement égyptiens réaffirment leur appui à la lutte du peuple d'Afrique du Sud, dirigé par son mouvement de libération, et leur engagement de lui apporter toute aide morale et matérielle jusqu'à ce que cette politique inhumaine cesse et jusqu'à ce que le gouvernement par la majorité noire soit instauré en Afrique du Sud, et que la Namibie obtienne l'indépendance.

24. Une fois de plus, je voudrais dire que le régime raciste ne renoncera pas de plein gré à sa politique abominable. Par conséquent, nous n'avons d'autre choix que d'imposer des sanctions obligatoires.

L'idée n'est pas nouvelle mais c'est notre seul espoir et la seule façon dans la pratique d'exprimer notre solidarité avec les aspirations des peuples du continent africain. C'est la seule manière de traduire dans les actes les déclarations éloquentes que nous faisons chaque année en faveur de la lutte des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie.

25. M. RAZZOOQI (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : Ma délégation a examiné le rapport présenté par le Comité spécial contre l'*apartheid* et une fois de plus exprime sa gratitude et sa reconnaissance au Président du Comité, M. Maitama-Sule, aux membres du Comité ainsi qu'aux membres du Secrétariat pour les efforts sérieux et inlassables qu'ils déploient pour combattre le fléau de l'*apartheid* et démasquer les pratiques inhumaines du régime raciste en Afrique du Sud.

26. Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas formulé au hasard les dispositions de la Charte. Ils étaient convaincus de leur nécessité après deux guerres mondiales très âpres dont la dernière, celle des nazis, avait pour but l'oppression du monde libre par un régime raciste nazi qui fondait sa philosophie sur la race.

27. Malheureusement, dans ce monde civilisé qui est le nôtre aujourd'hui, nous voyons certains pays pratiquer les mêmes méthodes que les nazis pour atteindre les mêmes objectifs racistes et égoïstes que nous connaissons tous. Je veux notamment parler des pratiques inhumaines et barbares de la minorité blanche au pouvoir à Pretoria dont pâtit la majorité nationale en Afrique du Sud et dans la partie australe du continent africain.

28. Le Préambule de la Charte des Nations Unies souligne les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité de droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites. Il est stipulé à l'Article premier qu'il faut "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples".

29. Le conflit en Afrique du Sud est nettement un conflit entre le bien et le mal. Il s'agit de la lutte d'un peuple qui cherche à obtenir ses droits et à réaliser ses aspirations pour une vie où règnent l'amour et la paix contre un usurpateur raciste blanc qui veut lui imposer l'injustice, l'agression et l'exploitation. Plus de 19 millions de personnes, soit la majorité des habitants de l'Afrique du Sud, vivent sur une superficie qui représente à peine 13 p. 100 de la superficie totale du pays, alors que 87 p. 100 du territoire est réservé à la minorité blanche. Nous devons également nous souvenir que ces 13 p. 100 du territoire réservés à la majorité noire sont constitués non pas de terres fertiles mais au contraire de terres arides. L'Afrique du Sud est une puissance coloniale où une minorité blanche usurpe le pouvoir politique et économique. La politique raciste de l'Afrique du Sud et le régime odieux de l'*apartheid* visent à priver la majorité de la population de l'Afrique du Sud de ses droits politiques, économiques, sociaux et humains les plus fondamentaux.

30. L'*apartheid* cherche à créer une main-d'œuvre noire à bon marché au service de la minorité raciste blanche. L'*apartheid*, qui a permis à l'injustice de

s'instaurer, constitue une grave menace pour la communauté internationale. L'*apartheid* est donc un crime contre l'humanité et un défi à la communauté internationale dans son ensemble et, en conséquence, met en danger la paix et la sécurité non seulement en Afrique mais dans le monde entier.

31. Consciente de ce danger, l'Assemblée générale demande, depuis plus de 20 ans, aux Etats Membres, soit séparément, soit collectivement, et conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, d'adopter des mesures tangibles pour mettre fin au régime d'*apartheid*. Elle a également demandé l'adoption de sanctions économiques et autres contre l'Afrique du Sud. Ces dernières années, l'Afrique du Sud a fait fi de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale; bien au contraire, elle a poursuivi sa politique raciste avec encore plus de vigueur malgré les efforts de la communauté internationale. La répression, l'oppression et le racisme se sont intensifiés en Afrique du Sud. Plus de trois millions de Noirs ont été chassés de leurs foyers et plus de 13 millions d'Africains ont été arrêtés en vertu de lois dites lois sur les laissez-passer. Sept millions d'Africains ont été privés de leur nationalité et de leur citoyenneté en vertu de la politique de bantoustanisation dont le but est de disperser et de fragmenter les peuples de l'Afrique du Sud. Le but essentiel de la création des bantoustans est sans aucun doute l'utilisation de collaborateurs noirs pour réprimer la population africaine.

32. L'Afrique du Sud a étendu sa politique d'agression et continue d'occuper la Namibie, en y appliquant sa politique raciste. Elle a également intensifié la guerre contre la South West Africa People's Organization [SWAPO], seul représentant légitime du peuple namibien. De même, elle a utilisé la Namibie comme tremplin pour lancer ses actes d'agression contre les pays africains voisins. La situation dangereuse créée en Afrique par la politique agressive du régime de Pretoria se concrétise par des violations permanentes de la souveraineté et des attaques continues contre les pays d'Afrique indépendants proches et lointains. Le régime de Pretoria a lancé une vaste campagne d'agression contre la République populaire d'Angola et continue de s'efforcer de déstabiliser la situation au Zimbabwe, au Mozambique, en Zambie et au Lesotho. Le régime raciste de Pretoria a récemment organisé l'invasion des Seychelles par des mercenaires et y a pris part.

33. Les actes criminels perpétrés par le régime raciste de l'Afrique du Sud n'auraient jamais été possibles sans la collaboration et la complicité des pays occidentaux, des Etats-Unis et d'Israël avec le régime raciste de l'Afrique du Sud. L'Assemblée générale et d'autres instances ont demandé à maintes reprises au Conseil de sécurité de prendre des mesures contraignantes à l'encontre du régime raciste, conformément au Chapitre VII de la Charte. Mais étant donné l'attitude égoïste de certains pays, notamment des pays occidentaux, la capacité et l'influence des Nations Unies ont été soumises à des pressions négatives. Le Conseil de sécurité a été complètement paralysé du fait du recours au veto par les pays occidentaux, en particulier les Etats Unis, chaque fois que des propositions ont été avancées pour imposer des sanctions globales et contraignantes contre le

régime raciste en Afrique du Sud. Les arguments des pays occidentaux qui entretiennent encore des relations avec l'Afrique du Sud sont pour le moins étranges. Ils prétendent que des sanctions économiques ne serviraient nullement à mettre fin au régime raciste d'Afrique du Sud et qu'il faudrait donc remplacer ces sanctions par un système de dialogue politique afin de mettre un terme au conflit de l'Afrique australe. Ces arguments ne sont même pas mis en application par les pays occidentaux eux-mêmes lorsque leurs propres intérêts se trouvent compromis. Au contraire, nous constatons qu'ils peuvent appliquer des sanctions économiques globales lorsque cela les arrange. Il ne fait aucun doute que la scène politique mondiale abonde en exemples de ce genre.

34. L'aide et l'assistance apportées à l'Afrique du Sud sous différentes formes ont pour but de renforcer le régime raciste de Pretoria dans les domaines politique et militaire. Le renforcement des possibilités du régime raciste constitue non seulement une agression contre les peuples africains opprimés mais également une agression contre tous les peuples épris de paix de notre monde civilisé et contre la volonté des peuples qui s'efforcent de réaliser leurs aspirations et d'affirmer leur indépendance.

35. La politique raciste de l'Afrique du Sud et celle d'Israël présentent des aspects identiques; c'est pourquoi la coopération entre ces deux régimes racistes est aussi étroite. Elle constitue un grave défi aux Nations Unies et au monde entier. Cette coopération s'est intensifiée dans tous les domaines, y compris dans les domaines politique, économique, militaire et nucléaire. Depuis la visite du premier ministre sud-africain Vorster, en Israël, en 1976, ce pays est devenu le principal fournisseur de matériel militaire de l'Afrique du Sud.

36. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à la présente session, souligne que l'alliance actuelle entre l'Afrique du Sud et Israël s'inscrit dans les efforts du régime d'*apartheid* d'établir une alliance avec les régimes impopulaires qui défient l'opinion publique mondiale. Il ne fait aucun doute que le premier rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/37/22/Add.1] infirme les arguments fallacieux d'Israël qui prétend n'avoir aucune relation avec le régime raciste de l'Afrique du Sud. Ce rapport dévoile également la récente évolution des relations entre Israël et l'Afrique du Sud dans tous les domaines — militaire, nucléaire, économique, culturel, scientifique, sportif — et même l'existence de relations avec les bantoustans, dont la création a été condamnée par le monde entier. On peut y lire ce qui suit :

“L'Afrique du Sud et Israël non seulement ont établi un axe ou une alliance diabolique mais ils s'efforcent également de forger ce qu'ils appellent une “sixième alliance mondiale” de hors-la-loi et de parias, qui présente un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. La possibilité de voir ces pays procéder à un chantage nucléaire dans ce monde troublé appelle d'urgence l'attention de la communauté internationale.

“Nous avons tout lieu de nous alarmer de voir la coopération dite stratégique entre les Etats-Unis

et Israël — et l'apparition d'un rapprochement similaire entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud — renforcer les relations militaires entre les régimes de Tel-Aviv et de Pretoria.” [Ibid., par. 4.]

37. Je n'ai rien à ajouter au rapport détaillé sur la coopération entre les sionistes d'Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud. Le Koweït, respectant en cela les principes et les valeurs de l'Islam, lesquels exigent l'égalité entre les hommes, quelles que soient leur race et leur couleur, a toujours imposé un boycottage économique, politique et autre au régime raciste d'Afrique du Sud. Le Koweït croit en la légitimité de la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud et de son mouvement de libération nationale. Nous croyons qu'ils ont le droit de recourir à tous les moyens à leur portée, y compris la lutte armée, pour recouvrer leur indépendance et leur liberté.

38. Le Koweït, qui respecte les résolutions de l'Assemblée générale, s'est prononcé, de concert avec ses frères de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, en faveur de l'adoption, le 6 mai 1981, d'une résolution portant embargo sur le pétrole à l'encontre du régime raciste de l'Afrique du Sud<sup>2</sup>. Cette décision suppose que les sociétés opérant dans les pays arabes doivent s'abstenir de fournir leurs produits, sous quelque forme que ce soit, au régime raciste. Le Koweït, individuellement ou collectivement, honorera ses responsabilités et luttera contre le régime raciste d'Afrique du Sud.

39. Nous lançons un appel aux pays occidentaux — aux Etats-Unis d'Amérique en particulier — qui entretiennent des relations étroites avec l'Afrique du Sud, pour qu'ils exigent de cette dernière qu'elle renonce à sa politique d'*apartheid* et mette fin à son occupation illégale de la Namibie. Et, si Pretoria ne répond pas à cet appel juste, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en prenant les mesures effectives prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à savoir l'application de sanctions générales obligatoires à l'encontre du régime raciste d'Afrique du Sud.

40. Le Koweït estime qu'il est nécessaire que la communauté internationale redouble d'efforts afin de nous débarrasser de l'*apartheid* et pour que la liberté, la paix et la sécurité deviennent une réalité dans la partie méridionale de l'Afrique.

41. M. TSVETKOV (Bulgarie) : La politique et la pratique d'*apartheid* appliquées par l'Afrique du Sud suscitent depuis des années l'indignation légitime de la communauté internationale. L'ONU a déjà adopté à maintes reprises, et presque à l'unanimité, de nombreuses décisions qui condamnent la politique et la pratique infâmes de l'*apartheid* et qui dénoncent celui-ci comme étant un crime contre l'humanité et une des formes les plus brutales de violations flagrantes et massives des droits de l'homme. Cette politique constitue l'une des manifestations les plus cruelles d'oppression, un défi à la conscience de l'humanité, un mépris de la volonté de la communauté internationale et une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

42. La délégation bulgare, qui a toujours appuyé et continue d'appuyer les efforts de l'Organisation en vue de l'élimination complète et définitive de cette politique inhumaine, voudrait se pencher sur

certaines des causes principales de l'existence du régime raciste anachronique et depuis longtemps condamné à périr.

43. Il n'est un secret pour personne que la politique d'*apartheid* est fondée sur l'appui multiforme et généreux accordé au régime raciste de Pretoria par les forces impérialistes, notamment par certains pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] et, en premier lieu, les Etats-Unis d'Amérique, pour réaliser leurs intérêts stratégiques égoïstes. C'est pour cette raison que, non seulement, ils n'arrêtent pas leur coopération politique, économique et militaire avec Pretoria mais qu'ils l'intensifient. De nouvelles preuves à cet égard se trouvent dans les rapports du Comité spécial contre l'*apartheid*, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que dans le rapport établi par le Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. C'est grâce à cette coopération stratégique, surtout dans le domaine militaire et nucléaire, que l'Afrique du Sud a pu ériger un énorme potentiel militaire qui lui permettra de fabriquer seule l'arme nucléaire. Ce cours des événements constitue une menace sérieuse, tant pour le continent africain que pour la paix et la sécurité internationales. D'autre part, cette menace grandit de façon alarmante à la suite des actes agressifs perpétrés par le régime raciste de l'Afrique du Sud contre les Etats voisins souverains.

44. Toute cette politique vise à déstabiliser les gouvernements progressistes et à étouffer les mouvements de libération nationale dans cette partie du monde. La coopération de certains pays occidentaux, et d'Israël, avec l'Afrique du Sud contribue à n'en pas douter au renforcement de son régime d'*apartheid*. Pratiquement, la coopération étroite entre nombre de sociétés transnationales des forces impérialistes et le régime raciste de Pretoria permet à celui-ci de poursuivre sa politique d'oppression. Les sociétés transnationales, de par leur énorme puissance économique, non seulement tirent des profits fabuleux en exploitant sans scrupule la population noire et de couleur de l'Afrique du Sud et de la Namibie, mais elles contrôlent, de fait, les principales richesses naturelles de ces pays.

45. Une preuve probante, à cet égard, réside dans les rapports susmentionnés. Le fait que plus de 2 000 sociétés occidentales, pour la plupart américaines, banques et institutions commerciales étrangères, entretiennent, voire élargissent, leurs rapports d'affaires avec le régime raciste, démontre de la manière la plus convaincante la politique hypocrite de ces pays qui, dans leurs paroles, s'arrogent en défenseurs des droits de l'homme alors que, dans la pratique, ils appuient le système le plus infâme et cruel, qualifié de crime contre l'humanité, qu'est le système d'*apartheid*.

46. Il convient également d'ajouter à cet égard l'exemple le plus récent que constitue la décision du FMI d'accorder à la République sud-africaine un prêt considérable, au mépris des protestations résolues de la communauté internationale et au mépris

de la décision expresse de l'Assemblée générale dans la résolution 37/2.

47. L'alliance continue entre les cercles impérialistes et le régime raciste de l'Afrique du Sud constitue une violation flagrante des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et va à l'encontre de la volonté et des revendications de la communauté internationale réclamant de longue date la cessation de toute sorte de coopération avec le régime d'*apartheid*. Cependant, au Conseil de sécurité, les représentants de certains pays bien connus ont bloqué à maintes reprises l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre le régime de Pretoria.

48. La délégation bulgare s'est toujours déclarée de manière conséquente en faveur de l'élimination complète et définitive de la politique infâme et inhumaine d'*apartheid* pratiquée par l'Afrique du Sud contre les peuples sud-africain et namibien, ainsi qu'en faveur de la cessation inconditionnelle et sans délai de l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste de Pretoria. Le peuple namibien, dont la SWAPO est le seul représentant légitime, reconnu comme tel par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et l'Organisation des Nations Unies, doit réaliser son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Il est impérieux que les actes agressifs du régime raciste contre les Etats africains souverains soient arrêtés sans plus tarder.

49. Aux yeux de la délégation bulgare, les résolutions respectives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, celles de l'OUA ainsi que les recommandations du comité spécial contre l'*apartheid* et du comité spécial sur la décolonisation constituent une base appropriée en vue de la solution du problème de la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement sud-africain. Il est nécessaire de garantir le strict respect par tous les Etats des sanctions imposées contre l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité et d'adopter des sanctions globales et obligatoires contre ce pays conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

50. Qu'il me soit permis, en terminant, de réaffirmer la solidarité de ma délégation avec la lutte héroïque et juste des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie contre le régime raciste colonial de Pretoria et d'affirmer sa ferme conviction que leur juste cause sera couronnée de succès. Comme le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat, Todor Jivkov, l'a déclaré dans un entretien publié dans le numéro du 19 juillet au 1<sup>er</sup> août 1982 de la revue *Afrique-Asie* :

“... Nous nous plaçons sans réserve du côté des peuples qui luttent pour l'indépendance nationale. Nous leur apportons une aide politique, morale et matérielle. Cet appui est l'expression de notre sentiment de justice, de notre internationalisme et de notre humanisme. La propagation de la haine raciale a été déclarée chez nous par la Constitution comme étant un crime, avant même que l'ONU adopte la convention internationale sur cette question.”

51. La délégation bulgare est persuadée que le peuple de la Namibie réalisera son droit légitime à

l'autodétermination et à l'indépendance en dépit des tentatives de certains pays occidentaux de faire sortir la solution de cette question du cadre de l'ONU et de lier cette solution à des conditions inadmissibles et inacceptables. La délégation bulgare est profondément convaincue que la politique infâme et inhumaine d'*apartheid* sera éliminée une fois pour toutes et se déclare prête à coopérer de manière active à l'accélération de ce processus.

52. M. LIANG (Chine) [*interprétation du chinois*] : Le problème de l'*apartheid* en Afrique du Sud est une question capitale qui préoccupe les peuples d'Afrique et du monde entier. Cela ne tient pas seulement à l'existence même du régime raciste d'Afrique du Sud qui bafoue les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. C'est dû aussi au fait que, au cours de ces dernières années, avec la complicité et l'appui de l'impérialisme, ce régime, loin de modérer le moins du monde son arrogance réactionnaire, n'a fait qu'intensifier sa répression fasciste de la lutte légitime du peuple sud-africain contre le racisme. Ce régime continue d'occuper illégalement la Namibie et de se livrer à des provocations armées et à des incursions militaires répétées dans les pays avoisinants, faisant ainsi planer une grave menace pour la sécurité et la stabilité de l'Afrique du Sud et de l'ensemble du monde. De l'avis de la délégation chinoise, il ne faut pas tolérer que cet état de choses se prolonge davantage.

53. Ce régime raciste infâme poursuit depuis longtemps une politique sauvage d'*apartheid* et de discrimination raciale et fait de l'Afrique du Sud un véritable enfer sur terre. Pour raffermir son autorité, le régime raciste blanc a renforcé sa machine de répression en augmentant considérablement ses dépenses militaires et ses achats d'armes. Il a illégalement fait passer des centaines de décrets et d'ordonnances racistes qui privent 20 millions d'Africains de leur liberté et de leurs droits civils, alors que ces Africains constituent 70 p. 100 de la population. La minorité blanche occupe plus de 80 p. 100 des terres les plus fertiles du pays et contrôle les centres industriels ainsi que les riches mines et les régions où abondent les matières premières, tandis que les Africains sont confinés dans leurs homelands noirs inhospitaliers ou servent de source de main-d'œuvre à bon marché pour les quelques capitalistes et propriétaires fermiers racistes qui les exploitent à des fins lucratives.

54. En même temps, pour tromper les Africains et l'opinion mondiale, les autorités d'Afrique du Sud ont accéléré leur bantoustanisation avec toute son indépendance fictive. D'autre part, Pretoria a mis en scène des élections qui sont une farce, auxquelles seuls les Blancs ont participé. Comme l'a souligné l'opinion publique mondiale, cependant, aussi longtemps que le système d'*apartheid* ne sera pas complètement aboli, la rhétorique de Pretoria sur la réconciliation raciale ou l'amélioration des relations raciales ne sera que des paroles en l'air.

*M. Jamal (Qatar), vice-président, prend la présidence.*

55. Les autorités sud-africaines poursuivent depuis longtemps une politique de répression raciale brutale caractérisée par des arrestations arbitraires, des emprisonnements et des assassinats de dirigeants

des mouvements nationalistes et d'Africains. D'après des communiqués de presse, plusieurs centaines de milliers d'Africains sont détenus, la plupart d'entre eux ayant été arrêtés arbitrairement pour avoir participé à la lutte contre le racisme. Rien que dans la prison isolée de Robben Island, il y a 1 000 détenus soi-disant politiques, y compris des dirigeants et des activistes de l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC], du Pan Africanist Congress of Azania [PAC] et d'autres organisations nationalistes. Les autorités sud-africaines, non contentes de maltraiter et de torturer ce qu'elles appellent des détenus politiques, ont aussi condamné beaucoup d'entre eux à la peine de mort sous des accusations fallacieuses. C'est un acte de cruauté odieux. Nelson Mandela, chef des nationalistes sud-africains, qui est détenu depuis plus de 20 ans, n'a toujours pas été relâché. Aujourd'hui même, trois jeunes patriotes qui ont une vingtaine d'années attendent d'être exécutés dans les prisons sud-africaines. Ils sont accusés par les autorités sud-africaines d'avoir participé à des activités tendant à libérer leur pays et leur peuple d'une autorité minoritaire et de l'oppression.

56. L'opinion mondiale a maintes et maintes fois souligné que la lutte du peuple sud-africain pour sa liberté et sa libération est juste. Les autorités sud-africaines doivent donc relâcher immédiatement et sans conditions tous les détenus politiques, y compris Nelson Mandela.

57. Pretoria s'imagine que sous la menace des armes et de l'emprisonnement il pourra forcer la population à renoncer à sa lutte contre le racisme. Mais là où il y a oppression, il y a aussi résistance. Le peuple sud-africain lutte depuis longtemps pour recouvrer sa liberté. Pretoria semble croire qu'en emprisonnant Mandela et d'autres il pourra réduire à néant la population. Mais les faits infirment cette illusion. Les noms de Mandela et de ses camarades représentent une source d'inspiration pour des centaines de milliers de personnes, les incitant à participer à la lutte contre le système d'*apartheid*. Il y a peu, un mouvement de masse composé d'étudiants et de travailleurs s'est beaucoup développé. La lutte contre l'oppression s'est accrue tant sur le plan quantitatif que qualitatif, et la lutte armée s'est encore accrue. Ces luttes bénéficient de l'appui de la population de couleur, mais aussi de la sympathie et du soutien d'un nombre croissant de Blancs. C'est la preuve évidente que la lutte que mène le peuple sud-africain contre la discrimination raciale et l'*apartheid* ne peut être réprimée par la force et qu'elle finira par triompher.

58. Les autorités sud-africaines non seulement exercent une oppression et une exploitation brutales à l'encontre de la population, mais elles poursuivent leur occupation illégale de la Namibie, au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Elles invoquent divers prétextes pour faire obstacle à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, concernant l'indépendance de la Namibie. Pretoria a intensifié sa répression contre la lutte armée des organisations nationalistes de Namibie et a imposé des fantoches à ce pays. En même temps, Pretoria a utilisé la Namibie comme tremplin pour ses provocations militaires et ses incursions armées dans les pays africains comme

l'Angola et la Zambie; ce régime a menacé ouvertement les pays voisins comme le Zimbabwe, le Mozambique et le Botswana et mené contre eux des actions subversives. L'année dernière, Pretoria a même orchestré une attaque de mercenaires contre la République des Seychelles. Tous ces actes d'agression commis par les autorités sud-africaines ont grossièrement violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces Etats africains, mis en péril leur stabilité et leur sécurité et entraîné de lourdes pertes, tant humaines que matérielles, pour leurs peuples, menaçant par la même occasion la paix et la sécurité du monde entier.

59. C'est fort du soutien et de la complicité de certaines puissances occidentales, en particulier d'une superpuissance, que le régime raciste d'Afrique du Sud peut agir de façon aussi téméraire. Certaines forces de l'Ouest, de façon à préserver leurs intérêts en Afrique australe, notamment sur le plan économique, ont fourni au régime sud-africain une aide économique, du matériel militaire et même leur collaboration dans le domaine nucléaire, sans tenir nullement compte des exigences légitimes du peuple africain et de la communauté internationale. En agissant de la sorte, ces forces non seulement s'opposent aux pays africains et à leur peuple, encouragent l'arrogance de Pretoria et déstabilisent davantage encore la situation en Afrique australe, mais elles permettent également aux forces extérieures de s'ingérer dans les affaires de la région.

60. La lutte légitime du peuple d'Afrique du Sud a toujours reçu le soutien de la communauté internationale et fait l'objet d'une attention particulière de sa part. Les pays africains, en particulier les pays de première ligne, pour soutenir la lutte du peuple sud-africain et obtenir l'indépendance de la Namibie dans un délai rapproché, ont fait des efforts inlassables et même consenti de lourds sacrifices sur le plan national. Leur courage indéfectible au service de la justice leur a valu la reconnaissance des peuples du monde entier. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, présidé par M. Maitama-Sule, du Nigéria, a beaucoup fait pour mobiliser l'opinion mondiale en faveur de la juste cause du peuple sud-africain et a présenté de nombreuses recommandations et propositions concernant les mesures que les Nations Unies pourraient prendre pour combattre la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. La délégation chinoise apprécie et appuie le travail réalisé par le Comité et lui apportera son plein concours. Elle tient également à souligner ici que la Conférence régionale asiatique pour une action contre l'*apartheid*, qui s'est tenue en mai dernier aux Philippines, a été un succès. En tant que pays asiatique, nous tenons à rendre hommage au Gouvernement et au peuple des Philippines pour leur contribution à la lutte contre la politique d'*apartheid*.

61. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours vigoureusement appuyé la lutte des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie pour leur libération et condamné la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, son occupation illégale de la Namibie, ses actes subversifs et ses incursions dans les Etats voisins. Le Gouvernement chinois s'en tient à sa position de principe, à savoir qu'il n'entretiendra avec le Gouvernement sud-africain aucune

relation diplomatique, politique, économique ou autre. Nous estimons que les Nations Unies ont le devoir d'encourager la lutte du peuple sud-africain pour éliminer le système d'*apartheid* et se libérer. La session actuelle doit prendre des mesures efficaces pour renforcer l'embargo sur les armes à destination de Pretoria. Nous avalisons les recommandations d'un grand nombre d'Etats africains, exigeant que des sanctions obligatoires et générales soient prises contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte.

62. Nous sommes convaincus que, grâce à la solidarité et au soutien du peuple et des pays africains ainsi que du reste du monde, le peuple sud-africain sera victorieux dans sa lutte contre le racisme et pour la liberté.

63. M. DJALAL (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné que le Comité spécial contre l'*apartheid* est sur le point de fêter ses 20 ans de travaux inlassables, ma délégation tient à marquer cet événement avec émotion. Nous saluons le fait que le Comité spécial ait pu mobiliser la communauté internationale non seulement pour faire front à ce concept haïssable, mais pour travailler activement à la suppression de cette pratique. La question de l'*apartheid* a conduit les peuples de divers points du monde à élever leurs voix à l'unisson en un crescendo harmonieux afin d'exprimer les plus nobles valeurs de l'humanité. Cependant, le fait même que des efforts continuent d'être faits à cet égard sur le plan international nous rappelle que l'égalité et la justice restent encore un objectif insaisissable pour le peuple sud-africain qui souffre depuis si longtemps. Il convient de rappeler que, déjà en 1948, le régime raciste d'Afrique du Sud institutionnalisait l'*apartheid*, lors de l'arrivée au pouvoir de l'ignoble National Party et qu'en 1952 le peuple héroïque, opprimé d'Afrique du Sud lançait une campagne de résistance aux lois injustes. Au cours de cette même année, l'Organisation des Nations Unies s'occupait pour la première fois du problème de l'*apartheid* et, pendant les 30 dernières années, un dossier impressionnant sur la lutte contre cette politique inhumaine menée par le régime de Pretoria a été constitué.

64. Le fait que cette année ait été désignée Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud est significatif; il souligne combien il est urgent de prendre des mesures collectives pour s'opposer à l'oppression intensifiée de la population sud-africaine par le régime de Pretoria. Cette année internationale de mobilisation est le résultat naturel de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui s'est tenue à Paris en mai 1981 et qui a été un grand succès; cette conférence a, en effet, souligné la nécessité d'adopter des sanctions globales et obligatoires et de renforcer les sanctions volontaires existant déjà. Ainsi, au cours de cette année, le Comité spécial contre l'*apartheid* a entrepris un vaste programme d'activités, telles que l'envoi de missions en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, et l'organisation de séminaires, de conférences et de réunions mettant l'accent sur la célébration de l'Année internationale.

65. Ma délégation est heureuse de constater que la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* en Asie, qui s'est tenue à Manille du 24 au 26 mai

1982, a été un grand succès, comme en témoigne la Déclaration de Manille pour une action contre l'*apartheid*, qui a été adoptée à l'issue des débats [voir A/37/265]. Ce qui est encore plus important c'est que la Déclaration souligne la nécessité de la pleine application à l'encontre de l'Afrique du Sud de l'embargo obligatoire sur les armes, qui a été adopté par les Nations Unies; de la mise en vigueur effective de l'embargo imposé par les Etats producteurs et exportateurs de pétrole pour empêcher l'approvisionnement de l'Afrique du Sud en pétrole; de la cessation des prêts à l'Afrique du Sud et des investissements dans ce pays; de l'application des autres mesures économiques recommandées par les Nations Unies; et de l'application du boycottage, dans les domaines sportif, culturel et autres, de l'Afrique du Sud. La Conférence a permis de rappeler au monde que les Etats Membres d'Asie parlent à l'unisson dans leur engagement d'éliminer l'*apartheid* et qu'ils appliquent leur politique dans les faits en respectant les sanctions volontaires et obligatoires et les boycottages demandés par les Nations Unies. L'importance que mon gouvernement attache à la Conférence de Manille est reflétée dans le message que le président Soeharto a adressé à cette conférence, où il a dit notamment :

“Cette conférence marquera une nouvelle étape dans la voie du soutien au juste combat que mène le peuple opprimé d'Afrique du Sud, dans le cadre, plus particulièrement, de l'application de la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud. Par le passé, les peuples d'Asie ont toujours témoigné leur solidarité et leur soutien à leurs frères africains qui luttent pour la liberté et l'égalité. Aujourd'hui, ces peuples, demeurés loyaux à l'esprit de Bandung et à ses dix principes, continuent d'appuyer la lutte contre l'*apartheid*, système que la communauté internationale condamne comme un crime contre l'humanité<sup>3</sup>.”

66. Ma délégation a été heureuse de la visite que le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* a effectuée en mai dernier dans notre pays et des sentiments de gratitude qu'il a adressés au Gouvernement et au peuple indonésiens au nom du Comité spécial. Au cours de ses entretiens avec le président Soeharto, M. Maitama-Sule a reçu l'assurance que l'Indonésie, en coopération étroite avec les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ainsi qu'avec d'autres pays d'Asie et d'Afrique, continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple sud-africain dans sa juste lutte.

67. En tant que membre du Comité spécial, ma délégation est pleinement consciente que la solidarité de la communauté internationale avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud n'a pas suffi pour contraindre le régime de Pretoria à renoncer à sa politique d'*apartheid*. Nous croyons que le seul moyen qui nous reste, à cette fin, est d'imposer des sanctions globales et obligatoires. Telle a été notre position dans le passé et elle n'a pas changé; mon gouvernement appuie donc toujours les efforts de la communauté internationale tendant à imposer des sanctions contre le régime de Pretoria et respecte scrupuleusement toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. En outre, l'Indonésie accueille avec satisfaction la proposition visant à

organiser une conférence internationale des Etats qui observent l'embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud afin d'assurer l'application la plus efficace des résolutions pertinentes de l'Organisation.

68. Le mépris persistant des principes d'humanité les plus élémentaires par le régime de Pretoria, sa répression accrue, son application continue de l'odieuse politique de bantoustanisation et son refus de se conformer à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie ne devraient permettre à aucun Etat Membre de justifier l'opposition aux sanctions obligatoires. Compte tenu des faits que je viens de mentionner et puisque nous célébrons actuellement l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, ma délégation a été indignée d'apprendre que, malgré l'adoption par l'Assemblée générale, à cette session même, d'une résolution priant le FMI de s'abstenir d'octroyer des crédits ou une assistance quelconques à l'Afrique du Sud, celui-ci a décidé d'octroyer un prêt de plus d'un milliard de dollars des Etats-Unis à l'Afrique du Sud, ce qui aura un impact très négatif sur le renforcement des sanctions et ne fera que prolonger les souffrances du peuple sud-africain.

69. A ce stade, ma délégation est fermement convaincue que nous devons continuer d'intensifier nos efforts pour convaincre les pays qui ne l'ont pas encore fait de se joindre à la majorité écrasante des Etats Membres pour respecter les sanctions volontaires contre l'Afrique du Sud, qui ont été demandées dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et dans diverses conférences internationales, telles que la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud. En même temps, nous engageons les membres permanents du Conseil de sécurité à ne pas faire obstacle à l'adoption de sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, car l'opposition aux sanctions ne fait qu'encourager le régime raciste à poursuivre indéfiniment sa politique inhumaine.

70. Enfin, je voudrais dire que ma délégation craint fort que l'Organisation ne permette une fois de plus qu'une situation de crise s'aggrave davantage, ce qui pourrait aboutir à des hostilités catastrophiques si nous ne pouvons pas assumer les obligations qui sont les nôtres en vertu de la Charte et imposer des sanctions globales et obligatoires à l'Afrique du Sud.

71. M. JANKU (Albanie) [interprétation de l'anglais] : Trois décennies se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a abordé le problème de l'*apartheid*, problème qui a constamment retenu l'attention de l'opinion publique internationale.

72. Nombreuses ont été les décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée générale et autres organisations internationales qui ont condamné l'odieuse politique d'*apartheid* du régime raciste d'Afrique du Sud. De même, de nombreux pays et peuples épris de paix et progressistes ont adopté des mesures visant à appuyer la lutte légitime des peuples opprimés d'Afrique du Sud qui combattent âprement pour venir à bout de l'*apartheid*.



73. Mais la situation n'a pas changé car le régime raciste de Pretoria s'entête avec arrogance dans sa politique odieuse de discrimination raciale à l'égard des peuples d'Azanie et de Namibie persécutés depuis si longtemps, ce qui ne cesse de soulever l'indignation toujours plus grande de l'opinion publique mondiale. Cette année encore on a déploré le massacre et l'emprisonnement d'un nombre important de personnes ainsi que des actes de répression fréquents contre les étudiants, les combattants de la liberté et les travailleurs qui luttent pour leur droits légitimes, crimes qui viennent s'ajouter à ceux, innombrables, commis par le régime raciste de Pretoria. En un mot, les adversaires de l'*apartheid* sont décimés en masse. Les faits présentés ici par les représentants de nombreux pays de même que les divers rapports et documents de l'Organisation des Nations Unies en témoignent clairement. La délégation de la République populaire socialiste d'Albanie condamne fermement, comme elle l'a toujours fait, la politique de discrimination raciale et d'*apartheid* ainsi que l'exploitation et l'oppression exercées par le régime raciste d'Afrique du Sud contre les peuples de l'Azanie et de la Namibie.

74. Nous tenons à déclarer une fois de plus que le régime raciste de Pretoria n'aurait jamais osé pratiquer son odieuse politique d'*apartheid* et n'aurait pu continuer à occuper illégalement le Territoire de la Namibie sans l'assistance économique, politique et militaire que lui fournissent les superpuissances et les autres puissances impérialistes, en particulier les Etats-Unis d'Amérique. Le régime raciste d'Afrique du Sud est un fervent défenseur des intérêts des puissances impérialistes dans cette région du monde. C'est pourquoi il bénéficie en retour de leur collaboration totale dans son oppression brutale des peuples de l'Azanie et de la Namibie et dans ses actes d'agression et ses menaces contre des Etats africains souverains.

75. La politique d'*apartheid* des racistes de Pretoria est une constante menace pour la paix et la stabilité dans la partie australe du continent africain. Les puissances impérialistes sont responsables de cette situation de même que de l'échec des efforts déployés par les peuples de la région pour contraindre le régime raciste à mettre fin à sa politique d'*apartheid* et à octroyer l'indépendance à la Namibie.

76. En Afrique et dans bien d'autres régions du monde, en raison de la rivalité et des activités expansionnistes et hégémonistes des puissances impérialistes, une situation grave et explosive s'est créée, qui compromet jusqu'aux victoires remportées au prix de grands sacrifices et d'efforts inlassables. Les deux superpuissances impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique — sans oublier la Chine socio-impérialiste —, dans une rivalité farouche et ouverte, font tout pour pénétrer plus avant encore dans le continent africain en vue d'y installer des bases militaires et s'assurer des marchés et des zones d'influence.

77. Ces dernières années, du fait des complots et des intrigues ourdis par les puissances impérialistes, des guerres et des conflits armés nombreux ont éclaté en Afrique, de même que plusieurs coups d'Etat, et on a fait renaître des différends nationaux de longue date afin de maintenir la division dans le continent et

accentuer la dépendance des Etats africains. Cette situation encourage les racistes sud-africains, qui exploitent toutes les possibilités au détriment des peuples africains. C'est pourquoi les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie ainsi que les autres peuples du continent africain luttent résolument pour mettre fin à la politique brutale de l'*apartheid* en Afrique du Sud tout en s'opposant à la politique coloniale et néo-coloniale des puissances impérialistes, fervents partisans du racisme et de l'*apartheid*.

78. Les peuples de ce continent ne peuvent plus supporter de vivre dans de telles conditions. L'expérience leur prouve que ce n'est qu'en luttant résolument que les peuples azanien et namibien gagneront leurs droits et leur liberté et leur indépendance nationales et que c'est le seul moyen pour les peuples africains de débarrasser leur continent du racisme et du système odieux de l'*apartheid*.

79. Nous sommes pleinement convaincus que, face à cette lutte résolue et inflexible des peuples azanien et namibien, la politique raciste de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud est vouée à l'échec tout comme le sont les intrigues, les marchandages et autres activités des impérialistes américains, des socio-impérialistes soviétiques et de tous les autres ennemis des peuples africains.

80. La délégation de la République populaire socialiste d'Albanie tient à réaffirmer une fois de plus que le peuple et le Gouvernement albanais ont toujours été et resteront les amis sincères et les ardents défenseurs de la juste cause des peuples africains. Comme par le passé, ils continueront de condamner énergiquement la politique de l'*apartheid* pratiquée par le régime sud-africain. Ils appuieront également la lutte des peuples azanien et namibien pour leur liberté et leur indépendance, lutte qui, nous en sommes sûrs, finira par triompher.

81. M. SAIGNAVONGS (République démocratique populaire lao) : L'Afrique du Sud est le seul pays au monde où le racisme est institutionnalisé et érigé en politique d'Etat, le seul pays où la couleur de la peau détermine la place d'une catégorie de nationaux dans la hiérarchie sociale. Plus des quatre cinquièmes de la population sud-africaine sont victimes de cette politique. L'Afrique du Sud demeure aujourd'hui un véritable camp de concentration pour plus de 20 millions de Noirs, réduits à vivre en une sorte d'esclavage collectif. Les souffrances et les épreuves intenses que le peuple sud-africain endure à cause de la politique odieuse et inique de l'*apartheid* n'ont cessé d'émouvoir l'opinion publique internationale, qui l'a condamnée sévèrement et sans équivoque.

82. Mais, en dépit des recommandations, des injonctions et des condamnations de la communauté internationale, le régime raciste de Pretoria procède sans cesse à une escalade de sa politique de répression, d'oppression et de terrorisme, de sorte que la situation en Afrique du Sud continue de se détériorer.

83. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* nous brosse un tableau vraiment accablant de cette politique d'exploitation cruelle, de violence aveugle et de répression arbitraire pratiquée par les racistes blancs contre l'immense majorité de la population du pays. D'après ce rapport, sur 10,7 millions de tra-

vailleurs en Afrique du Sud, 9 millions sont des gens de couleur; plus de 64 p. 100 de la masse totale des salaires vont à 1,7 million de travailleurs blancs et les 36 p. 100 restants sont versés à 9 millions de travailleurs non blancs, alors que 75 p. 100 de la population non blanche vivent en dessous du seuil de la pauvreté. L'économie de l'Afrique du Sud repose sur l'exploitation à l'extrême de la population non blanche.

84. Parallèlement à l'intensification de sa politique d'exploitation et de répression, le régime raciste de Pretoria a créé le système des bantoustans où les Noirs sont entassés pour servir à la fois de réserve de main-d'œuvre à bon marché pour l'économie de la minorité blanche, de déversoir et de camp de concentration pour les chômeurs et les centaines de milliers de sans-abri qui sont quotidiennement chassés de force des régions urbaines.

85. Ces bantoustans, appelés avec un cynisme rare et une hypocrisie à peine voilée "Etats indépendants", sont installés en grande partie sur les terres arides et pauvres en ressources naturelles, dans lesquelles sont confinés 80 p. 100 de la population, en l'occurrence des Noirs, et ne recouvrent que 13 p. 100 des terres, tandis que les Blancs, qui représentent à peine 20 p. 100 de la population, occupent 87 p. 100 du territoire national. Ainsi la quasi-totalité des terres riches revient à la minorité blanche qui conserve à elle seule toutes les ressources du pays. En même temps, la grossière injustice du système des bantoustans s'exerce avec plus d'inhumanité encore, séparant les familles, aliénant et dépossédant les Africains de leurs propres terres et cherchant à faire en sorte que leur seule fonction soit limitée à constituer une simple réserve de travailleurs migrants et à protéger les privilèges de la minorité blanche.

86. Ce qui est particulièrement inquiétant, tant pour la paix et la stabilité en Afrique que pour la paix et la sécurité internationales, c'est que l'Afrique du Sud continue d'augmenter son potentiel militaire avec l'aide de ses alliés occidentaux, en particulier les Etats-Unis qui ont fait fi de l'embargo sur le commerce des armes imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977). L'autosuffisance militaire de l'Afrique du Sud a maintenant atteint 90 p. 100. On a prévu que, pour l'année fiscale 1981-82, les dépenses militaires de Pretoria atteindront 3,5 milliards de dollars. Le *New York Times* du 13 août 1981 soulignait que "le Gouvernement sud-africain a, à l'heure actuelle, accru ses dépenses militaires de 40 p. 100 en 1981-82, pour s'opposer à ce qu'il appelle des menaces extérieures". En fait, ces sommes considérables sont utilisées pour écraser la lutte de libération des peuples de Namibie et d'Afrique du Sud, pour commettre des actes d'agression et de subversion contre l'Angola, le Mozambique, la Zambie et d'autres Etats de première ligne, dans le but d'intimider les peuples de ces pays et de les contraindre à renoncer à aider les mouvements de libération nationale d'Afrique australe.

87. Une autre source de préoccupation pour la communauté internationale est la collaboration du régime raciste de Pretoria avec le régime sioniste d'Israël dans le domaine militaire et nucléaire. D'après un article de *Militaria*, périodique officiel technique des forces de défense sud-africaines, paru en

février 1982, l'Afrique du Sud construirait ou achèterait des frégates israéliennes munies de missiles Gabriel, des torpilles et des hélicoptères. De même, selon le *Sunday Times* de Londres de mai 1982, "Israël et l'Afrique du Sud mettraient au point un missile de croisière d'une portée de 2 400 kilomètres, une bombe à neutrons et divers vecteurs nucléaires". Un autre sujet également inquiétant, ce sont les tentatives faites par les milieux impérialistes pour transformer l'Afrique du Sud en centre d'un nouveau pacte militaire qui s'appellerait l'Organisation du Traité de l'Atlantique Sud et qui jouerait le même rôle que l'OTAN dans la partie australe de l'Atlantique.

88. D'autre part, dans le domaine économique et financier, l'Afrique du Sud bénéficie également du soutien de certains pays occidentaux, de leurs sociétés transnationales et de certaines institutions financières, soutien sans lequel l'économie sud-africaine ne pourrait survivre. Comme preuve, on pourrait citer la décision récente du FMI de lui accorder un prêt de 1,1 milliard de dollars, au mépris des recommandations contraires de l'Assemblée générale. Ce soutien s'est aussi manifesté dans les veto mis par les membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité aux projets de résolution préconisant des sanctions contre l'Afrique du Sud conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cela n'a fait qu'encourager le régime de Pretoria à durcir davantage sa politique d'*apartheid* et à perpétrer de nouveaux crimes.

89. Bref, il est bien évident qu'un foyer de colonialisme et de racisme au sud du continent africain persiste encore aujourd'hui parce qu'il répond aux intérêts politiques, économiques et stratégiques à long terme des Etats-Unis et de certains membres de l'OTAN. Ces derniers considèrent l'Afrique du Sud comme une tête de pont pour lutter contre les Etats africains progressistes et comme une base militaire sûre dans une région stratégiquement importante. Ces puissances s'efforcent de créer des conditions favorables à l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique du Sud, qui leur permettent de réaliser d'énormes profits grâce à l'exploitation de la population autochtone. Il s'agit, en fait, d'une fusion de capitaux sud-africains et occidentaux.

90. Depuis les massacres des innocents à Sharpeville en 1960 et à Soweto en 1976, dont les horreurs sont encore présentes dans toutes les mémoires, l'Afrique du Sud connaît une autre réalité, celle d'un peuple longtemps subjugué, affirmant désormais sa volonté d'en finir avec le système odieux et inique de l'*apartheid*.

91. Malgré les efforts des autorités de Pretoria pour perpétuer la situation actuelle et pour intensifier la répression, la résistance massive à l'*apartheid*, en particulier la lutte sur un front toujours plus large des forces patriotiques mobilisées sous la bannière de l'ANC, a atteint de nouveaux sommets et une plus grande efficacité en Afrique du Sud. Plus l'*apartheid* persiste dans ses actes criminels, plus grande est la colère du peuple sud-africain qui se dresse pour reconquérir sa liberté et sa dignité. Des jeunes, des organisations syndicales, religieuses, universitaires, ainsi que des organisations non gouvernementales, se sont mobilisés partout à travers le monde et même en

Afrique du Sud pour faire connaître la nature et la gravité de cette situation. En se rendant coupable de violations délibérées de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le régime raciste de Pretoria entre donc en conflit ouvert avec toute la communauté internationale.

92. C'est dans ce cadre que le Comité lao de la solidarité avec les peuples afro-asiatiques mène inlassablement, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays, une vigoureuse campagne contre l'odieux système d'*apartheid*, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, proclamée par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session dans sa résolution 36/172 B.

93. En tant que signataire de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, la République démocratique populaire lao a appuyé pleinement tous les efforts déployés par les Nations Unies dans ce domaine. Ma délégation est convaincue que tant que la politique d'*apartheid* poursuivie par l'Afrique du Sud et toutes les autres formes de discrimination raciale n'auront pas été éliminées en Afrique du Sud, les droits et la dignité de l'homme seront grossièrement violés, et la paix et la sécurité internationales constamment menacées.

94. C'est pourquoi la communauté internationale se doit de réaffirmer et de renouveler son engagement dans la lutte contre l'*apartheid* pour que les peuples d'Afrique australe, longtemps opprimés et exploités, puissent enfin accéder à la liberté et à la pleine responsabilité. A cet égard, ma délégation condamne énergiquement le système des bantoustans, qui vise non seulement à affaiblir la majorité écrasante des habitants autochtones de l'Afrique du Sud en lutte pour recouvrer des droits égaux dans les domaines social, éducatif et autres, mais également à effriter l'unité du pays et à consacrer la domination de la minorité blanche. Nous condamnons également toute assistance fournie au régime raciste minoritaire, qu'elle soit politique, militaire, économique ou financière, car elle constitue une contribution au crime d'*apartheid*.

95. En conclusion, ma délégation tient à rendre hommage aux dirigeants et aux vaillants combattants de l'ANC et du PAC pour la lutte courageuse qu'ils mènent contre le régime barbare de Pretoria pour la libération totale de leur patrie. Le peuple lao tient aussi à leur réaffirmer sa solidarité, ainsi qu'au vaillant peuple de Namibie, sous la direction de la SWAPO, dans leur lutte de libération pour une société démocratique fondée sur les principes d'humanité et de justice.

96. M. ELKAFI (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : C'est pour moi un grand plaisir que d'exprimer au Président de l'Assemblée générale, au nom de ma délégation, toute ma reconnaissance et tous mes remerciements.

97. Nous remercions également le Comité spécial contre l'*apartheid*, présidé par M. Maitama-Sule, qui nous a présenté le rapport du Comité. Ce rapport est exhaustif et il traite de tous les aspects de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale pratiquée par le Gouvernement de minorité raciste d'Afrique du Sud. Ce rapport décrit également les activités

et les différentes tâches réalisées par le Comité spécial contre l'*apartheid* au cours de l'année écoulée. On y trouve également des recommandations importantes et décisives. Le Comité spécial présente ces recommandations à la communauté internationale dans l'espoir de venir ainsi à bout de la politique inhumaine de l'Afrique du Sud.

98. Ma délégation voudrait également remercier M. Reddy, directeur du Centre contre l'*apartheid*. Nous remercions tous les membres du Centre pour leurs efforts soutenus en faveur de la campagne internationale de lutte contre la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

99. La question de la politique raciste sud-africaine est l'une des questions fondamentales liées aux droits de l'homme. C'est une source de profonde préoccupation pour l'Organisation des Nations Unies et pour la communauté internationale tout entière depuis plus de 30 ans. C'est une question qui exige l'attention internationale et une dénonciation universelle car c'est un crime contre l'humanité tout entière. Le régime raciste, dirigé par la minorité blanche raciste de l'Afrique du Sud, a terni la morale de toute l'humanité en raison des violations flagrantes des droits de l'homme, des persécutions et de l'horrible exploitation dont est victime la majorité écrasante des habitants de ce pays. Cette tragédie non seulement affecte les millions d'êtres humains qui sont persécutés dans la partie australe de notre continent, mais elle constitue également une menace à la paix et à la sécurité de l'Afrique, de la région de l'océan Indien et de l'Atlantique Sud, ainsi que du monde entier. Voilà pourquoi il est nécessaire que tous les peuples et tous les gouvernements qui chérissent la paix, la liberté et la dignité de l'homme adoptent les mesures qui s'imposent afin que, dans une action de solidarité internationale, nous parvenions à isoler le régime raciste d'Afrique du Sud, à lui imposer des sanctions et à fournir une assistance aux mouvements de libération nationale en Afrique du Sud jusqu'à ce que la majorité des habitants puissent jouir de leur souveraineté, de leur liberté et de l'indépendance.

100. Le Soudan a suivi avec une grave préoccupation la détérioration de la situation et les tensions en Afrique du Sud dues à l'intensification par le régime raciste de ses mesures de répression, de ses mesures de torture barbare contre la majorité des habitants. Le régime raciste poursuit une campagne féroce de persécutions, de détentions, de liquidations et de tortures à l'encontre de tous les militants honnêtes qui condamnent la politique raciste.

101. Ce régime raciste, non content de jeter en prison, de détenir et de frapper d'interdiction tous ceux qui se révoltent, a également assassiné plusieurs militants. En février de cette année, les criminels racistes ont torturé Neil Aggett, dirigeant syndicaliste du Transvaal. Ils ont également ouvert le feu sur des étudiants et des travailleurs qui s'étaient soulevés contre le racisme.

102. Les statistiques font état d'un fait douloureux, à savoir que le régime raciste depuis le début de la mise en œuvre de sa politique raciste est parvenu à déplacer de leurs foyers plus de 3 millions de Noirs et a jeté en prison plus de 13 millions de personnes. Des gens sont jugés pour avoir commis le seul crime

de s'opposer à l'*apartheid* et aux lois qui limitent leur liberté de mouvement.

103. La souffrance et les conditions inhumaines dans lesquelles vivent les prisonniers politiques en Afrique du Sud exigent que les Membres de l'Organisation obtiennent l'application des recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. Les Etats Membres, dans ces recommandations, sont invités à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir la mise en liberté des prisonniers politiques, en commençant par Nelson Mandela, ce héros combattant qui est détenu depuis 1964 à la prison de Robben Island. Tous les prisonniers politiques doivent être libérés. Il faut mettre fin aux jugements arbitraires exercés contre eux par les autorités de Pretoria.

104. Je dois informer la communauté internationale que l'Université de Juba, en République démocratique du Soudan, a octroyé un doctorat honorifique au combattant africain, Nelson Mandela, en décembre dernier lors de la remise de diplômes de notre première promotion d'étudiants. Cela fait partie de la campagne internationale pour obtenir la libération des prisonniers politiques, en commençant par Nelson Mandela et ses collaborateurs, et pour les aider matériellement et moralement, eux et leurs familles.

105. Il est clair que le régime raciste en Afrique australe n'a pas renoncé à ses intentions. En dépit de la condamnation et de la dénonciation toujours plus intenses de leur politique par la communauté internationale, les autorités de Pretoria continuent de promulguer des lois et une législation racistes et de créer ce qu'il appelle des bantoustans ou des Etats soi-disant indépendants.

106. Au sein de cette Assemblée et dans d'autres instances internationales, nous avons mis en garde contre les dangers et les conséquences des projets de l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud applique une nouvelle méthode pour essayer de prolonger l'existence du régime de la minorité raciste dans sa position de contrôle et de domination. Ce que l'Afrique du Sud appelle la politique de changements graduels consiste uniquement en des changements marginaux qui ne font rien pour résoudre ce qui est au cœur même de l'odieux régime d'*apartheid*, lequel cherche à garantir à jamais le contrôle de la minorité blanche et condamne la majorité des habitants autochtones à vivre dans une situation de répression sur leur propre terre. En outre, c'est une manœuvre qui permettrait à la minorité raciste blanche au pouvoir de donner l'impression à la communauté internationale qu'elle va changer sa politique humaine.

107. Le gang raciste de Pretoria doit comprendre que la situation en Afrique du Sud et la politique d'*apartheid* ne peuvent seulement faire l'objet de changements marginaux ou graduels. Ce qu'il faut, ce sont des changements radicaux qui permettraient d'extirper les racines mêmes du régime raciste et d'instaurer une société démocratique et juste, garantissant à la majorité de la population ses droits légitimes, la liberté et la souveraineté. Ces droits seront rétablis, même si cela doit prendre très longtemps, et ils le seront grâce à la lutte héroïque et à la résistance nationale actuelle du peuple d'Afrique du Sud.

108. L'année écoulée a été marquée par un grand événement, qui dénote certainement un tournant historique dans l'escalade et l'intensification de l'action internationale entreprise pour venir à bout de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud. Je veux parler de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui a eu lieu à Paris. La Déclaration de Paris<sup>1</sup> souligne l'importance et la nécessité de l'imposition de sanctions internationales contre le régime sud-africain raciste dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de s'assurer que l'Afrique du Sud respecte les résolutions de l'Organisation, et note qu'il faut choisir entre une aggravation du conflit et l'imposition de sanctions internationales si les négociations pour trouver une solution pacifique échouent. La Déclaration contient également un appel aux grandes puissances qui s'opposent encore à l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud afin qu'elles tiennent compte de l'opinion de la majorité des membres de la communauté internationale, qu'elles changent de politique à l'égard du régime raciste de Pretoria et qu'elles se conforment aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. L'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud a pour but d'obliger le Gouvernement sud-africain à mettre fin à sa politique raciste et à créer une société non raciste dont tous les membres auraient des droits égaux sans distinction de race, de couleur ou de religion. Comme mesure urgente en vue de renforcer l'action de solidarité internationale pour traiter de la situation qui se détériore en Afrique du Sud, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration de Paris dans sa résolution 36/172 B, et elle a également annoncé que 1982 serait l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud; elle a invité tous les gouvernements, organisations et organes à contribuer efficacement et positivement à l'application du programme et à la réalisation des objectifs de l'Année internationale, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

109. Ma délégation est d'avis que les nombreuses activités entreprises et les efforts déployés aux niveaux international, régional et national dans le cadre de la célébration de l'Année internationale ont aidé à sensibiliser l'opinion publique mondiale à propos des effets terribles de la politique raciste pratiquée en Afrique du Sud et à mobiliser les efforts et l'appui nécessaires pour remédier à cette situation qui ne cesse de se détériorer.

110. Cette année, nous avons aussi noté qu'avaient eu lieu plusieurs conférences internationales et régionales importantes dont le but est d'intensifier les efforts contre l'*apartheid*. Je songe particulièrement à la Conférence internationale sur les femmes et l'*apartheid*, tenue à Bruxelles en mai, et à la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* qui a eu lieu à Manille en mai également, afin de mobiliser les efforts des pays asiatiques contre l'*apartheid*. Sur le plan national, plusieurs gouvernements et organes ont proclamé qu'ils observaient l'Année internationale. A ce propos, la délégation soudanaise voudrait souligner que l'Assemblée nationale populaire de la République démocratique du Soudan, en même temps que plusieurs assemblées populaires régionales, a tenu des sessions extraordinaires, en

juin 1982, pour célébrer l'Année internationale. Les médias du Soudan ont intensifié leurs campagnes d'information contre le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud.

111. Au cours des 36 dernières années, depuis la création de notre Organisation, nous avons été amenés à comprendre que le régime raciste d'Afrique du Sud ne renoncera pas volontairement à sa politique raciste tant qu'il bénéficiera d'un appui, sur les plans politique, moral et économique, et d'une assistance militaire de la part de certains Membres de l'Organisation. Ces pays, en apportant un appui accru au régime raciste et en intensifiant leur coopération avec celui-ci, l'encouragent à poursuivre sa politique inhumaine et barbare. S'il existe un véritable désir et une volonté authentique de venir à bout du régime raciste d'Afrique du Sud, tous les Etats doivent alors s'acquitter de leurs responsabilités et exercer toutes sortes de pressions sur ce régime. Ils doivent appliquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte et s'engager à appliquer la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et la Déclaration de Paris concernant l'imposition immédiate de sanctions contre l'Afrique du Sud. Il faut également appliquer un boycottage de toutes les activités auxquelles participent l'Afrique du Sud, et ce dans tous les domaines.

112. Le Gouvernement sud-africain continue ses menaces et ses attaques aériennes contre les pays voisins, et particulièrement les Etats africains de première ligne. Cette année, il a attaqué l'Angola, le Mozambique, la Zambie et les Seychelles, faisant de nombreuses victimes et causant d'importants dommages matériels. Il a également poursuivi les militants qui cherchaient refuge dans certains des pays voisins. Les Etats africains de première ligne, qui ont assumé héroïquement leurs responsabilités en appuyant le mouvement de libération nationale d'Afrique du Sud, ont besoin de l'aide de la communauté internationale, sous toutes ses formes, pour sauvegarder leur indépendance et leur intégrité territoriale et pour réparer les pertes et les dommages subis par leur économie et leurs ressources naturelles à la suite de ces incursions barbares.

113. Nous voudrions ici souligner que nous appuyons entièrement l'idée selon laquelle toute menace du Gouvernement raciste sud-africain contre les Etats de première ligne représente une attaque contre la communauté internationale tout entière et contre les nobles principes et les objectifs même de l'Organisation des Nations Unies.

114. Notre délégation voudrait attirer l'attention sur l'importance de la Conférence internationale de solidarité avec les Etats africains de première ligne et les mouvements de libération nationale, qui doit avoir lieu à Lisbonne, en mars 1983. De nombreux pays et organisations y prendront part afin d'examiner et d'évaluer la situation des Etats de première ligne, situation qui a été créée par les attaques répétées de l'Afrique du Sud. La Conférence a également pour but d'adopter une stratégie pratique afin de venir en aide à ces Etats. Nous espérons que cette conférence réussira à attirer l'attention sur la nécessité d'aider, sur les plans matériel et moral, les Etats de première ligne et les mouvements de libération nationale en Afrique australe et à éclairer l'opinion publique du monde entier, notamment en Europe occidentale.

115. En terminant ma déclaration, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le danger croissant que représente la coopération entre les régimes racistes d'Afrique du Sud et d'Israël. Le premier rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/37/22/Add.1] expose des faits récents ayant trait aux relations et à la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud dans les domaines politique, militaire, nucléaire, économique et culturel et fait état des échanges de visites de délégations officielles et non officielles. L'intensification des attaques racistes inhumaines perpétrées par le régime de Pretoria à l'encontre de ressortissants africains va de pair avec le renforcement des pratiques racistes de Tel-Aviv, ce qui nous permet de voir sous un nouveau jour l'alliance impie qui unit ces deux régimes, condamnés par le monde entier. Nous voudrions ici lancer un appel à la communauté internationale lui demandant de redoubler d'efforts pour adopter toutes les mesures et faire pression par tous les moyens afin d'amener ces deux régimes racistes à renoncer à leur politique et à respecter les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, afin que le droit à la liberté et à l'autodétermination des peuples d'Afrique et de Palestine soit rétabli.

116. M. ISSYNALYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation de l'Union soviétique tient à souligner, du haut de cette tribune de l'Assemblée générale, que le peuple soviétique et toute l'humanité progressiste fêtent, cette année, le soixante-cinquième anniversaire de la grande révolution socialiste d'octobre, qui a marqué le début d'une nouvelle époque dans l'histoire de l'humanité, époque de renouvellement social du monde, d'écroulement du système colonial et d'asservissement des peuples. La victoire de la révolution socialiste en Russie, en 1917, est l'étoile qui a guidé les mouvements de tous les peuples asservis dans leur lutte pour supprimer toutes les formes de dépendance coloniale. L'Etat des travailleurs et des paysans, qui est ainsi né au mois d'octobre 1917, a, dès le début, été l'allié fidèle des mouvements de libération. La politique de Lénine sur les nationalités a transformé rapidement les contrées attardées de Russie en républiques socialistes florissantes et a établi des relations d'égalité entre les peuples et les différents groupes ethniques du pays. Cet exemple a inspiré les peuples dans leur lutte pour l'indépendance nationale, pour leurs droits souverains et pour le droit de choisir leur propre système politique et social.

117. Aujourd'hui, notre pays entretient des relations amicales avec des dizaines de nouveaux Etats.

118. Au cours des dernières décennies, le système colonial oppressif s'est vu porter des coups fatals. Sur le continent africain des changements sont survenus qui ont profondément transformé la carte politique de l'Afrique. L'une des tâches essentielles de l'heure est justement d'éliminer définitivement ce phénomène honteux de notre époque que représentent les derniers vestiges du colonialisme, du racisme et de sa forme la plus redoutable, l'*apartheid*, qui repose sur la terreur et la violence exercées contre les 20 millions d'Africains qui constituent la majorité dans la République sud-africaine.

119. Les Nations Unies ont à leur actif de nombreuses décisions utiles qui soutiennent la lutte contre la politique inhumaine de l'*apartheid* menée par le régime despotique de l'Afrique du Sud. Les Nations Unies ont beaucoup contribué à démasquer les crimes des racistes d'Afrique du Sud et à mobiliser l'opinion mondiale pour une lutte active contre l'*apartheid*.

120. La délégation soviétique tient à relever l'œuvre importante accomplie par le Comité spécial contre l'*apartheid*, sous la présidence du représentant du Nigéria, M. Maitama-Sule. Nous souhaitons plein succès, à l'avenir, au Comité spécial. L'appel à la lutte contre la politique inhumaine de l'*apartheid* que pratique l'Afrique du Sud ne doit jamais être étouffé.

121. La politique tyrannique de l'*apartheid* a été maintes fois qualifiée par l'Organisation des Nations Unies de crime contre l'humanité. Tout en condamnant résolument le régime raciste d'Afrique du Sud pour sa répression massive des adversaires de l'*apartheid*, l'Assemblée générale a confirmé la légitimité de la lutte menée par tous les moyens, y compris la lutte armée, par le peuple asservi de l'Afrique du Sud et son mouvement de libération nationale afin de prendre le pouvoir et, au nom du peuple, d'éliminer l'*apartheid* et de permettre à toute la population de l'Afrique du Sud d'exercer son droit à l'autodétermination. En même temps, l'Assemblée générale a invité tous les Etats à accorder au peuple asservi de l'Afrique du Sud ainsi qu'à son mouvement de libération nationale toute l'aide nécessaire dans leur lutte légitime pour recouvrer leurs droits.

122. Dans la résolution 473 (1980), du 13 juin 1980, le Conseil de sécurité souligne que la politique d'*apartheid* des racistes sud-africains "est un crime contre la conscience et la dignité de l'humanité et est incompatible avec les droits de l'homme et sa dignité, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, et porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité internationales".

123. Le Conseil de sécurité a également condamné avec vigueur le régime raciste d'Afrique du Sud pour avoir aggravé la situation, réprimé massivement les adversaires de l'*apartheid*, assassiné des manifestants pacifiques et des personnes détenues pour leurs convictions politiques. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a confirmé la légitimité de la lutte du peuple sud-africain, qui cherche à éliminer l'*apartheid* et à créer une société démocratique.

124. Cependant, malgré les protestations renouvelées de la communauté internationale, le régime criminel d'*apartheid* poursuit son exploitation cruelle, ses atrocités et sa répression de la population autochtone. La misère, la faim, le chômage, les maladies et un danger permanent constituent les conditions dans lesquelles vit la population africaine noire de l'Afrique du Sud. Les Africains sont privés de toute éducation, de tous soins médicaux et de toutes autres formes de services sociaux. Les monopoles impérialistes retirent des bénéfices fabuleux de l'exploitation rapace des travailleurs noirs, qui représentent 80 p. 100 des Sud-africains. En fin de compte, ce sont les bénéfices énormes qui déterminent toute la politique de la République sud-africaine qui repose essentiellement sur le colonialisme et le racisme et ceci se reflète dans ce qu'on appelle le système du

développement séparé des races et dans la création de bantoustans. Le régime de Pretoria a l'intention d'envoyer 70 p. 100 de la population dans des régions qui représentent 13 p. 100 du territoire. Les bantoustans deviennent des réservoirs énormes de main-d'œuvre à bon marché tandis que les millions de personnes qui y vivent deviennent des étrangers dans leur propre pays. Cependant, la politique de bantoustanisation se poursuit pour perpétuer l'autorité politique de la minorité blanche. Le seul moyen pour les racistes de continuer à exister en exploitant la population noire est la force.

125. C'est pourquoi le régime d'*apartheid* consacre des sommes élevées à la police et à l'appareil militaire de répression. Toutes les activités qui s'opposent au système inhumain de l'*apartheid* provoquent de nouvelles mesures de répression de la part du régime sud-africain, qui ouvre le feu sur des gens sans défense, qui torture et exécute les patriotes et qui interdit les activités des organisations nationales du peuple opprimé.

126. Toutefois, malgré cette répression cruelle, la lutte du peuple sud-africain contre l'*apartheid* s'intensifie et, à la tête de cette lutte, se trouve l'ANC.

127. Les racistes de Pretoria ne pourraient pas se permettre de ne faire aucun cas des nombreuses décisions des Nations Unies et de poursuivre leur politique d'*apartheid* et ils ne pourraient pas continuer d'occuper illégalement la Namibie et de se livrer à leurs innombrables actes d'agression armée contre les Etats africains souverains voisins s'ils ne comptaient sur le soutien et la complaisance des pays occidentaux, au premier plan desquels se trouvent les Etats-Unis, qui cherchent à conserver une Afrique du Sud raciste pour lutter contre les mouvements de libération nationale sur le continent africain.

128. Les pays africains ont déclaré fermement que tout appui au régime d'*apartheid* revenait à encourager la politique de terrorisme en tant qu'institution que pratiquent les racistes sud-africains. Cependant, les Etats-Unis d'Amérique et certains autres pays occidentaux vont à l'encontre des résolutions des Nations Unies en ce qui concerne leurs relations avec le régime de Pretoria. Les Etats-Unis ont eu recours au veto lors du vote sur un projet de résolution du Conseil de sécurité qui condamnait l'agression contre l'Angola<sup>4</sup>. Ils ont ainsi montré qu'ils étaient les complices des agresseurs. L'agressivité du régime de Pretoria grandit à mesure qu'augmente l'aide que lui apportent ses protecteurs d'outre-mer. Une militarisation intensive reflète les prétentions de l'Afrique du Sud de jouer le rôle de gendarme dans la région que lui a donné Washington.

129. Comme le souligne le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, les activités des Etats-Unis montrent qu'ils n'ont pas l'intention de coopérer et d'appliquer les sanctions et les autres mesures internationales tendant à éliminer l'*apartheid*, mais qu'ils manifestent même une tendance dangereuse. Le rapport dit :

"Ce pays a fondé sa politique sur le principe que l'Afrique du Sud était son alliée traditionnelle... Il a été jusqu'à qualifier de "terroristes" les combattants de la liberté qui risquaient leur vie dans un combat légitime pour que triomphent les principes

énoncés dans la Charte... tout en lançant une politique de prétendu "engagement constructif" avec le régime raciste;

"Il a mis son veto le 31 août 1981 à un projet de résolution du Conseil de sécurité sur l'agression de grande envergure lancée par le régime d'Afrique du Sud contre l'Angola, empêchant ainsi le Conseil de sécurité de prendre les dispositions voulues pour mettre un terme aux actes d'agression répétés de ce régime;

"Il respecte de façon moins rigoureuse l'embargo sur les armes et sa décision antérieure de suspendre toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et il a renforcé ses relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine économique et dans d'autres domaines." [A/37/22, par. 329.]

130. Dans la revue *Transafrica News* publiée en juin 1982 à Washington, nous lisons :

"Sans aucun doute, le système sud-africain est l'antithèse la plus complète des valeurs de la démocratie américaine.

"Néanmoins, le Gouvernement Reagan n'a fait qu'encourager l'intransigeance sud-africaine sur la question du partage du pouvoir en qualifiant l'Afrique du Sud de pays ami et en la traitant en alliée... Les Etats-Unis ont continué à renforcer leurs liens d'amitié avec ce régime en le défendant au sein de l'Organisation des Nations Unies, en violant l'embargo obligatoire sur les armes décidé par l'Organisation... en proposant de reconduire la coopération nucléaire avec ce pays..." [Ibid., par. 331.]

131. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a dit qu'il était inquiet de la coopération des Etats-Unis et du Royaume-Uni avec l'Afrique du Sud étant donné qu'elle encourageait le régime de Pretoria à perpétuer l'*apartheid* et qu'elle rendait plus difficile la lutte légitime du peuple opprimé.

132. Dans la Déclaration de la Conférence de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud<sup>1</sup>, nous trouvons ce qui suit :

"La collaboration politique, économique et militaire continue de certains pays occidentaux et de leurs sociétés transnationales avec le régime raciste d'Afrique du Sud encourage celui-ci à faire preuve d'une attitude d'intransigeance et de défi à l'égard de la communauté internationale et constitue un obstacle important à l'élimination du système inhumain et criminel d'*apartheid* en Afrique du Sud et à l'accession du peuple de la Namibie à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale."

133. Les ambitions nucléaires de l'Afrique du Sud sont particulièrement angoissantes. En dehors de tout contrôle international, l'Afrique du Sud a mis au point un potentiel nucléaire qui, d'après les spécialistes, lui permettrait bientôt de fabriquer ses propres armes nucléaires. A cet égard, il faut rappeler qu'en 1977 déjà l'Afrique du Sud était sur le point de posséder l'arme nucléaire et faisait des préparatifs pour des essais immédiats. Le refus obstiné de l'Afrique du Sud d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer ses activités sous le contrôle de l'Agence internationale de

l'énergie atomique confirme ces craintes. Il faut ajouter à cela que les autorités d'Afrique du Sud ont déclaré l'année dernière qu'elles se réservaient le droit d'utiliser l'arme atomique contre les Etats voisins.

134. L'industrie militaire sud-africaine créée avec le soutien des puissances impérialistes fonctionne à fond. Elle fabrique des armes modernes selon des accords de licence avec les occidentaux. L'Afrique du Sud continue d'acheter la technologie militaire à l'étranger sur une grande échelle. Malgré l'embargo des Nations Unies, certaines puissances occidentales continuent de fournir à Pretoria toutes sortes d'armes, en passant parfois par des pays tiers, dont Israël.

135. Le budget militaire de l'Afrique du Sud pour 1982-1983 prévoit une augmentation des crédits pour la défense. Le budget militaire est de 24 p. 100 plus élevé que celui de 1980-1981. Il prévoit plus de 106 millions de rands pour la recherche atomique à des fins militaires pour 1983.

136. Les efforts des puissances occidentales pour renforcer et appuyer le régime raciste d'Afrique du Sud visent, par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud, à retrouver leurs positions perdues en Afrique et à réassujettir les pays qui ont lutté pour leur indépendance nationale; ces puissances recherchent un nouveau genre de domination néocoloniale.

137. L'humanité reproche essentiellement trois choses au régime sud-africain : le système honteux de l'*apartheid*, son occupation coloniale de la Namibie et ses agressions constantes contre les Etats voisins d'Afrique. L'un quelconque de ces crimes devrait suffire pour que les Nations Unies prennent des mesures résolues contre ce régime criminel, comme l'a demandé la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

138. Les dirigeants de ce pays, qui est le vrai champ d'action du racisme et de l'*apartheid*, s'obstinent à pratiquer leur politique qui est un affront intolérable aux fondements les plus élémentaires de la pensée internationale contemporaine en matière de droit et de politique, ainsi qu'aux droits, à la conscience et à la dignité de l'humanité. Pour le monde entier, cette politique misanthrope se manifeste dans les noires actions des Africains blancs de ce pays.

139. Il est grand temps que la communauté internationale prenne des sanctions efficaces contre l'Afrique du Sud. Il faut noter que l'Assemblée générale, l'an dernier, a décidé que 1982 serait l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud.

140. L'Union soviétique appuie pleinement les propositions des pays africains tendant à ce que des sanctions globales soient prises par le Conseil de sécurité contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous sommes en faveur du respect rigoureux par tous les Etats des sanctions déjà décrétées par le Conseil de sécurité à l'encontre du régime de Pretoria.

141. L'Union soviétique n'a aucune relation diplomatique, économique, commerciale, militaire ou autre avec l'Afrique du Sud. Par conséquent, aucun traité ou accord de licence ne nous lie à Pretoria.

142. L'Union soviétique s'oppose à la coopération persistante de certains pays membres de l'OTAN et de certains autres Etats avec le régime de l'Afrique du Sud, au mépris des nombreuses résolutions des Nations Unies à ce sujet, particulièrement dans le domaine nucléaire, sous forme de transfert de techniques, de fourniture de matériel, d'équipement et d'aide technique à l'Afrique du Sud pour son programme nucléaire et d'achat de son uranium.

143. La communauté internationale ne peut plus tolérer le régime de l'*apartheid*. Les Nations Unies doivent prendre des mesures efficaces pour éliminer les vestiges du colonialisme et du racisme en Afrique australe. C'est un devoir qu'elles ont également envers les peuples africains en lutte.

144. De l'avis de la délégation soviétique, à la présente session, l'Assemblée générale doit condamner les Etats qui n'ont pas encore renoncé à coopérer avec le régime raciste de l'Afrique du Sud sur le plan politique, économique, militaire, nucléaire et autre, qui le protègent sur le plan politique et diplomatique et qui vont même jusqu'à dire qu'il est leur "allié stratégique". Il faut obtenir le respect intégral par tous les Etats de l'embargo décrété par le Conseil de sécurité sur la livraison d'armes au régime sud-africain raciste; il faut que cesse toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et il faut que des mesures soient prises par le Conseil de sécurité en vue d'empêcher l'Afrique du Sud d'avoir accès aux armes nucléaires.

145. L'Union soviétique suit invariablement la politique léniniste de paix et d'amitié entre les peuples, qui a été définie dans le Programme de Paix pour les années 80 adopté par le xxvi<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. L'Union soviétique fait front commun avec ceux qui combattent l'impérialisme, le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. Nous avons toujours soutenu dans le passé et nous soutiendrons toujours à l'avenir la juste lutte du peuple namibien, dirigée par la SWAPO, représentant authentique du peuple namibien.

146. Nous sommes également aux côtés des Etats africains qui aspirent à disposer librement de leurs ressources nationales et à obtenir l'indépendance économique et qui aspirent aussi à une égalité authentique dans les relations économiques internationales. C'est notre politique de principe. Comme le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Presidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, M. Leonid Brejnev, l'a souligné dans la déclaration qu'il a faite à Bakou, le 26 septembre :

"L'Union soviétique est, d'une manière générale, en faveur de l'élargissement du rôle dans les affaires internationales des Etats qui se sont libérés du joug colonial ou semi-colonial et qui sont sur la voie de l'indépendance et du développement. Nous sommes convaincus que la politique de ces pays peut avoir un effet salutaire sur la situation mondiale."

147. Prenant la parole à la veille du soixantième anniversaire de la création de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, nous déclarons que l'Union soviétique continuera d'accorder un appui indéfectible aux mouvements de libération nationale,

de repousser fermement les menées agressives de l'impérialisme, d'agir d'une façon décisive pour faire disparaître à jamais le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*.

148. M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) : Cette année, l'Assemblée générale examine la question de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud dans un contexte caractérisé, d'une part, par le renforcement et l'amplification de la lutte contre le régime inhumain de Pretoria en Afrique australe, comme ailleurs dans le monde, et, d'autre part, par les graves préoccupations de la communauté internationale face aux menées criminelles de l'Afrique du Sud, qui s'obstine à redoubler d'efforts pour maintenir son régime d'*apartheid* et à menacer l'indépendance des pays souverains et la paix dans la région, et face à la politique et aux actes délibérés des Etats-Unis d'Amérique et d'autres forces réactionnaires internationales qui continuent à resserrer leur collaboration avec le Gouvernement sud-africain, aidant celui-ci à renforcer son potentiel militaire, économique et même nucléaire.

149. Ma délégation tient à remercier le Comité spécial contre l'*apartheid* pour son rapport très circonstancié qui a le grand mérite de mettre en évidence, avec faits, preuves et chiffres à l'appui, toute la gravité d'un tel état de choses, non seulement pour l'Afrique australe mais pour le monde dans son ensemble.

150. Les crimes commis par le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud sont monstrueux et l'ampleur des dangers que ce régime belliciste pourrait créer dépasse en effet de loin le cadre de l'Afrique australe. Commentant le rapport du Comité spécial, les orateurs qui m'ont précédé ont déjà fait une analyse exhaustive de la situation, défini les origines et les responsabilités, envisagé les conséquences et l'issue et tiré les conclusions qui s'imposent en recommandant les mesures que l'Organisation des Nations Unies devra prendre pour l'élimination définitive du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

151. Pour sa part, ma délégation entend se solidariser entièrement avec toutes ces opinions et voudrait apporter sa modeste contribution au débat par les quelques réflexions suivantes.

152. L'*apartheid* est un crime contre l'humanité. C'est la politique coloniale ultraréactionnaire d'un régime de domination, d'exploitation, de répression, d'humiliation intolérable contre la grande majorité des peuples de l'Afrique australe, une politique éhontée de racisme institutionnalisé. L'*apartheid* est aussi un crime contre la paix. Ce régime est non seulement à l'origine des souffrances indicibles imposées aux peuples directement soumis à sa domination, mais constitue, en même temps, un facteur permanent de trouble, d'agression et de déstabilisation à l'encontre d'autres pays de la région avoisinante.

153. Ce qui est particulièrement grave, c'est que le régime monstrueux d'*apartheid* de l'Afrique du Sud a pu délibérément et insolentement perpétrer ses crimes et ses méfaits durant des décennies et a pu persister, encore aujourd'hui, malgré l'opposition et la condamnation unanime de l'humanité éprise de paix et de justice. La question qui se pose est de savoir pourquoi ce régime a pu si tranquillement faire fi des résolutions pertinentes de l'ONU, continuant à occuper



la Namibie et à entreprendre des actes d'agression et d'invasion contre des pays souverains avoisinants, pourquoi il a pu continuer à occuper une partie du territoire de la République populaire d'Angola et envoyer ses mercenaires commettre tout dernièrement encore une agression contre la République des Seychelles.

154. Ma délégation pense que la réponse à cette question se trouve dans la complicité et le soutien accordés à Pretoria par des forces qui ont intérêt à maintenir le régime d'*apartheid* pour des raisons d'ordre politique, commercial et militaire. D'ailleurs, le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* est explicite à ce sujet :

“Plusieurs gouvernements occidentaux et celui d'Israël ont fourni au régime raciste un énorme arsenal de matériel et de techniques militaires et l'ont aidé à poursuivre son programme nucléaire... Ils ont... considérablement accru leurs investissements en Afrique du Sud... intensifié leurs échanges avec ce pays, rendant ainsi illusoire les sacrifices consentis par beaucoup de pays en développement.” [A/37/22, par. 313 à 315.]

155. Il est notoire que ces puissances, en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, qui se sont empressées d'appliquer des sanctions, individuellement ou collectivement, à l'encontre de plusieurs autres pays, se sont constamment opposées à ce que des mesures analogues soient prises contre le régime raciste d'Afrique du Sud et ont au contraire renforcé leur collaboration avec celui-ci. Par le recours abusif au droit de veto, ces puissances ont réduit à l'impuissance le Conseil de sécurité devant les actes d'agression répétés commis par le régime de Pretoria, sapant ainsi l'autorité de l'ONU et favorisant l'aggravation de la situation en Afrique australe.

156. Le Comité spécial est allé jusqu'à “exprimer sa consternation devant la politique du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique” à ce sujet [*ibid.*, par. 325].

157. De plus, comme l'a dénoncé justement un dirigeant de l'ANC, le péril actuel se trouve dans l'axe Pretoria-Washington. Cette alliance, proclamée stratégique et qui a aussi des bases idéologiques, s'est concrétisée entre autres dans le domaine de l'armement nucléaire et dans l'idée d'une nouvelle alliance sud-atlantique, conçue comme un pendant à la fameuse OTAN.

158. Significative, par ailleurs, à cet égard, est l'opposition des Etats-Unis d'Amérique et de certaines puissances occidentales à une résolution adoptée il n'y a pas longtemps par l'Assemblée générale condamnant l'octroi par le FMI d'un prêt de 1,1 milliard de dollars à l'Afrique du Sud, car les plus puissants pays occidentaux obtiennent des profits énormes de leurs investissements en Afrique du Sud. La responsabilité du maintien et du renforcement du régime inhumain de Pretoria revient donc en définitive aux forces impérialistes, colonialistes, racistes et hégémonistes qui ont des intérêts communs à divers points de vue, tant économiques que stratégiques.

159. Il s'agit d'une poignée d'Etats qui, bien que peu nombreux, sont particulièrement dangereux du fait qu'ils disposent de grands potentiels économiques et militaires et qu'ils sont à même d'abuser de leur

influence prépondérante dans certaines organisations économiques et financières internationales.

160. Pour faire le point, écoutons le passage suivant de la Déclaration de la Conférence de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud<sup>1</sup> :

“La collaboration politique, économique et militaire continue de certains Etats occidentaux et de leurs sociétés transnationales avec le régime raciste d'Afrique du Sud encourage celui-ci à faire preuve d'une attitude intransigeante et de défi à l'égard de la communauté internationale et constitue un obstacle important à l'élimination du système inhumain et criminel d'*apartheid* en Afrique du Sud et à l'accession du peuple de Namibie à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale.”

161. Il s'agit en fait d'un club d'Etats pas très nombreux mais unis par des intérêts semblables et des philosophies identiques, le colonialisme, le racisme, le bellicisme et le néofascisme. En l'occurrence, les criminels d'*apartheid* sud-africains sont fermement soutenus par des complices impérialistes aux Etats-Unis et sionistes au Moyen-Orient ainsi que par les hégémonistes. Ensemble, ils portent la lourde responsabilité d'encourager jusqu'à présent encore les criminels de génocide au Kampuchea et au Liban ainsi que les criminels racistes en Afrique du Sud et ailleurs.

162. Ce sont précisément ces forces de l'impérialisme, du colonialisme, du racisme et de l'hégémonisme qui ont jusqu'ici fait obstacle aux activités de l'ONU tendant à imposer des sanctions efficaces contre le régime de Pretoria. Ce sont d'ailleurs ces mêmes forces qui sont directement responsables de l'état d'incapacité et d'inefficacité dans lequel se trouve l'Organisation face à d'autres situations, au Moyen-Orient comme en Asie du Sud-Est.

163. Cependant, ce qui nous invite à l'optimisme, ce sont les luttes de libération sous toutes les formes menées sous la direction respective de la SWAPO et de l'ANC ainsi que le soutien international accru apporté à leur juste cause. Il s'agit là heureusement des facteurs qui jouent et joueront un rôle décisif dans l'élimination du régime d'*apartheid*. La juste cause de ces luttes s'affirme péremptoirement tant par le sang versé par les patriotes sud-africains et namibiens sur le champ de bataille que par la voix de leurs représentants à cette tribune et par le soutien indéfectible que leur réservent les peuples épris de paix et de justice de par le monde.

164. Ma délégation est d'avis que les Nations Unies doivent mobiliser un soutien plus vigoureux et une aide plus efficace à ces mouvements de libération nationale que sont la SWAPO et l'ANC et aux pays de première ligne qui les appuient et les assistent directement. Car nous faisons nôtre leur lutte, étant donné que nous sommes unanimes à considérer l'*apartheid* comme un crime contre l'humanité et contre la paix.

165. Fidèle à sa politique conséquente de solidarité militante avec tous les peuples en lutte pour leurs droits nationaux fondamentaux inaliénables, la République socialiste du Viet Nam soutient sans réserve et jusqu'à la victoire finale la lutte patriotique de libération nationale du peuple de l'Afrique du Sud, sous

la direction de l'ANC, et celle du peuple namibien, sous l'égide de la SWAPO, contre le régime d'*apartheid* de Pretoria, un régime colonialiste extrêmement inhumain, pour l'indépendance et la liberté de leurs pays respectifs et pour la dignité humaine.

166. De concert avec la communauté internationale, le Gouvernement et le peuple du Viet Nam condamnent avec une indignation accrue le racisme révoltant du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, ses crimes monstrueux à l'encontre des peuples sud-africain et namibien, ses politiques et actes d'agression, de subversion, de déstabilisation, de terrorisme contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de première ligne et d'autres pays africains, en particulier l'Angola, le Mozambique, le Lesotho, les Seychelles, sabotant et menaçant gravement la paix et la sécurité en Afrique australe et dans le monde.

167. Les Etats-Unis d'Amérique et les puissances occidentales et autres qui ont coopéré avec Pretoria et l'ont aidé à maintenir le régime d'*apartheid*, à renforcer ses potentiels militaires et économiques au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doivent endosser une part importante sinon décisive de responsabilité pour les politiques et les actes criminels susmentionnés de l'administration sud-africaine.

168. Le Gouvernement et le peuple vietnamiens saisissent cette occasion pour réitérer leur haute appréciation à l'égard du ferme soutien des Etats de première ligne et de l'OUA à la lutte armée des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie pour leur droit à l'autodétermination et pour l'émancipation complète de l'Afrique et estiment que ces Etats ont le droit de recevoir l'aide multiforme de la communauté internationale pour renforcer leurs capacités de défense face aux visées agressives de Pretoria et pour compenser dans une certaine mesure les sacrifices qu'ils ont volontairement consentis aux fins de cette noble cause.

169. Durant l'année en cours, Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, de nombreuses activités populaires de soutien à la lutte contre le régime d'*apartheid* se sont déroulées dans tout le Viet Nam. Les organisations de masse du Viet Nam ont organisé des meetings de soutien à la lutte patriotique du peuple de l'Afrique du Sud et à celle du peuple namibien à l'occasion des journées de solidarité avec ces peuples. Les médias du Viet Nam ont réservé une place méritée aux activités de solidarité et de soutien dans notre pays comme dans l'arène internationale.

170. Les travaux et la déclaration de la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* en Asie, tenue à Manille en mai de cette année, ont trouvé un large écho dans l'opinion publique au Viet Nam.

171. Au cinquième Congrès du Parti communiste du Viet Nam, qui s'est tenu en mars de cette année — l'événement politique le plus marquant au Viet Nam en 1982 — le Secrétaire général du Parti communiste, Lê Duân, a souligné dans son rapport politique :

“Notre peuple exprime sa sympathie profonde et son soutien chaleureux au peuple namibien et au peuple de l'Afrique du Sud en lutte contre la do-

nation des racistes de l'Afrique du Sud pour l'indépendance, la liberté et l'égalité nationales.”

172. Au niveau du Conseil des ministres, le Viet Nam a eu à maintes reprises l'occasion d'exprimer, au cours de cette année, sa solidarité militante au peuple de l'Afrique du Sud ainsi qu'au peuple de la Namibie : le 15 juin 1982 à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud, le 9 octobre 1982 à l'occasion de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, et, tout récemment, le 26 octobre 1982, à l'occasion de la Semaine de solidarité avec le peuple namibien et son mouvement de libération, la SWAPO, organisée solennellement par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

173. A chacune de ces occasions, dans ses télégrammes adressés au Président du Comité spécial contre l'*apartheid* comme au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Président du Conseil des ministres de la République socialiste du Viet Nam a invariablement exprimé en termes énergiques le soutien résolu du peuple et du Gouvernement vietnamiens à la juste lutte héroïque pour l'indépendance et la liberté du peuple sud-africain sous la direction de l'ANC et du peuple namibien sous la direction de la SWAPO. En même temps, le Président du Conseil des ministres du Viet Nam a envoyé ses sentiments fraternels et chaleureux à ces deux peuples, ainsi qu'aux militants de l'ANC et de la SWAPO, leur réaffirmant la solidarité militante et les vœux les plus ardents du peuple vietnamien pour la victoire finale de leur juste lutte pour leurs droits nationaux fondamentaux.

174. Et c'est dans cet esprit que ma délégation se félicite des conclusions et des recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* tendant à ce que la communauté internationale, en 1983, redouble ses efforts pour encourager les campagnes visant à isoler totalement le régime raciste de l'Afrique du Sud, à soutenir sans réserve la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud et de la Namibie, à obtenir la libération inconditionnelle de tous les patriotes sud-africains emprisonnés, à susciter la solidarité avec le mouvement syndicaliste noir, à boycotter les activités universitaires, culturelles, sportives parrainées par le régime d'*apartheid* et à atteindre d'autres objectifs approuvés par l'Assemblée générale.

175. Ma délégation tient particulièrement à exprimer son ferme soutien aux recommandations du Comité spécial concernant le contrôle de l'application des recommandations relatives à la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud et la mobilisation de l'opinion publique contre cette collaboration. Ma délégation voudrait souligner la nécessité, pour le Conseil de sécurité, d'imposer un embargo obligatoire sur les livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud et la nécessité d'octroyer le statut de prisonnier de guerre aux combattants de l'ANC et de la SWAPO capturés par le régime d'*apartheid*, conformément aux dispositions pertinentes des protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949 relatives à la protection des victimes de guerre.

176. C'est également dans cet esprit que ma délégation est prête à soutenir tous les projets de résolution envisageant des mesures effectives pour sou-

tenir les mouvements de libération dans ce dernier bastion du colonialisme en Afrique australe et éliminer le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, cette tâche honteuse dans la civilisation mondiale.

177. Nous sommes convaincus que la juste cause des peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie, des Etats de première ligne et de l'Afrique dans son ensemble, forte du soutien ferme de toute l'humanité progressiste, sera certainement couronnée de succès. Ce sera là également la victoire de la noble lutte de la communauté internationale tout entière pour l'indépendance des peuples, la paix, la démocratie et la dignité de l'homme, lutte dans laquelle l'ONU est appelée à assumer les lourdes responsabilités qui lui reviennent en vertu de la Charte.

178. M. TURBANSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : La politique et les pratiques de l'*apartheid* par le Gouvernement sud-africain représentent un défi intolérable pour l'ensemble de l'humanité en même temps qu'elles constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elles suscitent l'indignation et la condamnation de toute la communauté internationale.

179. Lors de l'ouverture de notre débat sur ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* a fait remarquer que l'Assemblée se penche depuis 30 ans déjà sur le problème de l'*apartheid*. Il a aussi souligné à juste titre que les archives de l'Assemblée et de l'Organisation abondent en détails sur les crimes du régime de l'*apartheid*.

180. Aussi, dans cette déclaration, je voudrais me concentrer sur certains des aspects de la situation à laquelle nous sommes confrontés.

181. L'*apartheid* a été condamné par les Nations Unies en tant que crime contre l'humanité. De nombreuses résolutions et décisions de l'Organisation et d'autres organismes internationaux compétents, le mouvement des pays non-alignés et l'OUA notamment, montrent à l'évidence que les peuples du monde sont fermement convaincus que la politique et les pratiques du régime raciste sud-africain sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les principes fondamentaux du droit international. Cependant, toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont été obstinément ignorées par le régime raciste de Pretoria.

182. La situation qui règne en Afrique du Sud n'a cessé, au cours de l'année écoulée, d'être une source de grave préoccupation. Comme en témoigne le Comité spécial contre l'*apartheid*, aucune amélioration ne s'est produite. Le régime raciste n'a ni changé son attitude, ni fait montre d'une intention quelconque de modifier sa politique. Au contraire, il a renforcé ses mesures de répression à l'encontre des opposants à l'*apartheid* en même temps qu'il persistait dans sa politique de bantoustanisation. Les seuls changements ont été de nouvelles tentatives pour modifier le visage de l'*apartheid* en instaurant ce que l'on a appelé les réformes graduelles qui visent à ajuster et à améliorer le système d'*apartheid* afin qu'il serve mieux les nécessités du progrès

économique dans l'intérêt de la minorité blanche et de la perpétuation de sa domination.

183. Il est à la fois attristant et même choquant que certains gouvernements considèrent cela comme une action constructive du régime de Botha et avancent que de telles améliorations graduelles devraient être encouragées par l'Assemblée car elles représentent une manière efficace d'amener sans violence des changements en Afrique du Sud.

184. L'oppression qui caractérise le système de l'*apartheid* trouve son prolongement dans une politique de force, de menace et de déstabilisation dirigée par le régime de Pretoria contre les Etats voisins d'Afrique. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le caractère agressif du régime raciste est devenu plus marqué tant dans sa portée que dans sa fréquence. La République populaire d'Angola a continué d'être la principale cible de cette agression. Cependant, le Mozambique, le Zimbabwe et d'autres Etats en ont également été les victimes. C'est ainsi que le régime de l'*apartheid* constitue une source permanente de tension et d'instabilité dans la partie australe de l'Afrique. Le territoire de la Namibie, que le régime sud-africain continue d'occuper illégalement et dans lequel il a recours à toutes les manœuvres possibles pour prolonger sa domination coloniale, est utilisé comme rampe de lancement pour tous ces actes d'agression.

185. Il est une question que l'on pose de plus en plus souvent : pourquoi, en dépit des exigences de l'humanité progressiste, le régime de Pretoria peut-il continuer de poursuivre cette politique, pourquoi la communauté internationale n'a-t-elle pas réussi dans ses efforts en vue d'éliminer l'*apartheid* en Afrique du Sud ? La réponse est tout à fait évidente. C'est l'appui et la protection des amis et des partenaires occidentaux de l'Afrique du Sud, et en premier lieu des Etats-Unis, qui rendent possible une telle situation. Sans ce soutien, sans la coopération militaire, économique et politique étendue, y compris la coopération nucléaire d'un certain nombre d'Etats occidentaux, sans le soutien de certaines sociétés multinationales, de banques et d'institutions financières internationales — tout cela au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies — le régime de l'*apartheid* aurait été obligé depuis longtemps de renoncer à sa politique inhumaine.

186. On sait fort bien qui s'oppose à l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud. Comme le Président de l'Assemblée générale l'a dit lui-même vendredi dernier, à l'ouverture de la séance spéciale consacrée à l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, "les sanctions universellement appliquées sont le seul moyen pacifique dont dispose la communauté mondiale pour mettre un terme au système criminel d'*apartheid*". [56<sup>e</sup> séance, par. 3.]

187. La Pologne souhaite aujourd'hui renouveler, une fois encore, son engagement ferme à l'égard de la lutte contre toute forme de discrimination raciale, et particulièrement contre l'*apartheid*, honte de notre époque, ainsi qu'à l'égard de la lutte pour les droits inaliénables de tous les peuples à l'autodétermination

et à l'indépendance et de leur lutte pour les droits de l'homme.

188. Nous sommes en faveur d'une application totale et universelle et du respect des dispositions de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et nous le demandons instamment. La Pologne appuie également la juste demande des Etats africains d'appliquer les sanctions obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

189. Nous réaffirmons notre entière solidarité avec la lutte du peuple sud-africain et du peuple namibien et nous appuyons cette lutte dont la légitimité est réaffirmée dans de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies; nous réaffirmons aussi notre solidarité avec leurs organisations, l'ANC et la SWAPO, dont nous appuyons les activités. Nous sommes certains qu'avec l'appui des peuples progressistes du monde, la résistance qu'ils mènent sera victorieuse.

190. Nous partageons pleinement l'opinion des pays africains selon laquelle, aussi longtemps que des millions d'Africains continueront de vivre sous l'oppression du régime raciste d'*apartheid*, aussi longtemps que ce régime occupera illégalement la Namibie, aussi longtemps que les aspirations légitimes des peuples africains à un développement social accéléré et à l'indépendance économique du continent dans des conditions de paix et de sécurité ne seront pas réalisées, on pourra difficilement considérer que l'Afrique est véritablement libre.

191. En terminant, ma délégation voudrait féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* de ses efforts inlassables pour stimuler et favoriser une action internationale concertée contre l'*apartheid*. De l'avis de ma délégation, les conclusions et recommandations du Comité, contenues dans son rapport, méritent d'être examinées sérieusement et de recevoir tout l'appui de l'Assemblée générale.

192. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

193. M. ADHAMI (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Ce matin [61<sup>e</sup> séance], l'Assemblée générale a entendu une déclaration israélienne classique, et lorsque ma délégation prendra la parole, demain, elle aura l'occasion de traiter des aspects de la question discutée. Dans cette brève réponse, je voudrais me borner à faire quelques observations.

194. Les attaques arrogantes du représentant d'Israël contre les membres du Comité spécial contre l'*apartheid* ne sont ni nouvelles ni étonnantes. Le représentant d'Israël s'est d'ailleurs distingué en réussissant à créer à son usage une image personnelle de l'Organisation internationale et une façon particulière de traiter avec elle, et je peux l'assurer que personne ne voudrait certainement rivaliser avec lui pour se faire une telle réputation.

195. La politique constante du représentant d'Israël dans l'Organisation est de susciter des polémiques et d'enlever aux Nations Unies toute leur dignité, remplaçant les faits par de la démagogie. Le fait que le représentant d'Israël et le chef de ce pays ont résolu

d'attaquer tous les chefs d'Etat et tous les Etats, ainsi que toutes les délégations, qui osent émettre la moindre critique à l'égard d'Israël, dénote une tentative d'étouffer la vérité et d'imposer une nouvelle forme de chantage politique et de terrorisme intellectuel.

196. J'aimerais assurer le représentant d'Israël que la renommée de haine qui l'accompagne dans toutes les instances n'est pas due à une campagne arabe de propagande hostile à Israël dont, pour être franc, j'aurais cependant été fier si cette propagande avait réussi à créer une telle réputation. A l'origine de cette réputation : ses croyances racistes, son comportement, sa politique, ses pratiques agressives et expansionnistes ainsi que ses crimes contre le peuple palestinien, les peuples arabes et l'Afrique. Cette réputation haïssable que s'est forgée Israël est reconnue même par ceux qui ont contribué à la naissance de cet Etat, par exemple feu Nahum Goldmann, ancien président de l'Organisation internationale sioniste qui, lors d'un entretien à la télévision française, le 18 mars 1981, a déclaré, en réponse à une question concernant Israël, que, "en raison de son attitude actuelle, Israël n'a pas d'avenir". Je ne sais comment feu Nahum Goldmann aurait — s'il en avait été le témoin — commenté les crimes commis récemment par Israël contre les peuples libanais et palestinien, les odieux massacres perpétrés contre les camps de Sabra et Chatila, le siège de Beyrouth et l'entrée des bulldozers israéliens dans les camps de réfugiés palestiniens.

197. Dans la déclaration qu'il a faite ce matin, le représentant d'Israël a, une fois de plus, repris la même rengaine en déclarant que l'éthique sociale du peuple juif s'est toujours trouvée reflétée dans un message universel qui s'est développé à l'aube de notre histoire. Il a même prétendu que le peuple juif et l'Etat d'Israël ont été à l'avant-garde de toutes les luttes menées contre le fléau du racisme, évoquant les nazis, leurs victimes juives, etc.

198. Israël croit sans doute que son arme la plus efficace est le chantage aux sentiments. Depuis plus de 30 ans, il exploite un complexe de culpabilité à propos de ce qu'il appelle l'holocauste, complexe qu'il cherche à imposer à la communauté mondiale. Le terrorisme intellectuel qu'il continue d'exercer est tel que toute critique de sa politique agressive et expansionniste est aussitôt qualifiée d'antisémitisme et d'antijudaïsme.

199. Sur le plan des principes, il n'y a guère de différence entre les prétentions sionistes concernant la supériorité du peuple juif, en tant que peuple élu, et la théorie hitlérienne nazie de la supériorité de la race. Que la théorie sioniste ait des fondements religieux alors que la théorie nazie raciste s'inspire d'un concept laïc ne modifie nullement cette similitude. Les aspirations d'Hitler et le mythe du sionisme découlent d'une arrogance raciale et d'une théorie raciste.

200. Quand Shlomo Smelzman, l'un des rescapés de l'holocauste, âgé aujourd'hui de 53 ans, a entamé une grève de la faim devant le monument Yad Vashem érigé à la mémoire des victimes de l'holocauste pour protester contre l'invasion du Liban par Israël, il a dit :

"Le langage de Begin, quand il parlait de la "Paix en Galilée", de "renforcer le siège, d'épurer, de

détruire, d'écraser l'être humain, d'animaux à deux jambes", m'a rappelé ce que j'entendais au temps de l'holocauste."

201. Les crimes d'Israël contre le peuple palestinien et d'autres peuples arabes ainsi que l'arrogance raciste affichée par Menahem Begin nous permettent d'affirmer que le sionisme est une réplique quasi parfaite du nazisme et que Menahem Begin est un "Führer juif".

202. C'est un racisme institutionnalisé qui est mis en place à l'heure actuelle en Israël, fondé sur la théorie sioniste fanatique de la création d'un Etat purement juif où seuls les Juifs peuvent jouir d'une citoyenneté à part entière. La discrimination raciale en Israël ne se limite pas aux habitants autochtones — le peuple palestinien —, elle touche aussi les Juifs orientaux, considérés comme des citoyens de classe inférieure. Je ne sais sur quoi se fonde le représentant d'Israël pour oser dire que son pays combat le racisme. Est-ce sur son système, ses convictions racistes ou sur ses crimes contre l'humanité, ses relations et sa collusion avec le régime raciste de Pretoria ?

203. M. KOR BUN HENG (Kampuchea démocratique) : Je regrette de prendre la parole, mais, au cours de son intervention d'aujourd'hui, le représentant du Viet Nam a eu l'arrogance de calomnier encore une fois mon pays. S'il y a une analogie à faire entre la question débattue actuellement par l'Assemblée générale et une autre situation dans le monde, c'est bien le cas de la politique du Gouvernement vietnamien.

204. Premièrement, le Gouvernement vietnamien a appliqué et continue d'appliquer une politique de discrimination raciale à l'encontre de la population d'origine kampuchéenne qui se trouve au Sud-Vietnam et de la population d'origine chinoise, forçant cette dernière à fuir le Viet Nam par centaines de milliers.

205. Deuxièmement, le Viet Nam continue d'envahir et d'occuper le Kampuchea, comme les autorités de l'Afrique du Sud continuent d'occuper illégalement la Namibie.

206. Troisièmement, l'occupation vietnamienne au Kampuchea constitue une menace contre la paix, la stabilité et la sécurité en Asie du Sud-Est, similaire à la politique d'agression du régime raciste de Pretoria contre les pays africains indépendants voisins, qui porte atteinte à la paix et à la sécurité de la région de l'Afrique australe.

*La séance est levée à 18 h 40.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir A/CONF. 107/8.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1981*, document S/14750.

<sup>3</sup> Voir A/AC-115/L.573.

<sup>4</sup> *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14664/Rev.2.